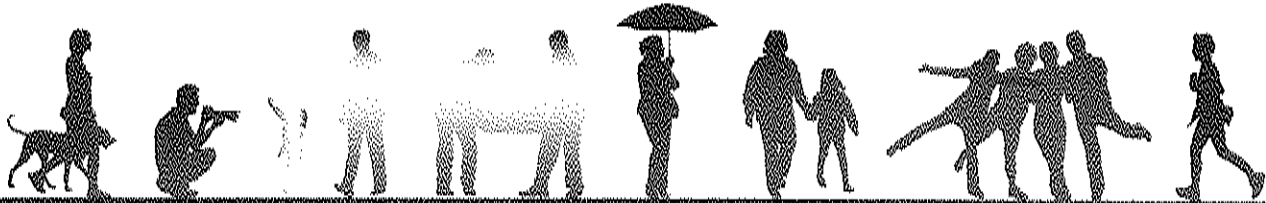


CRÉDIT
MARITIME
BRETAGNE
NORMANDE



RAPPORT ANNUEL 2011



CRÉDIT MARITIME BRETAGNE-NORMANDIE DES FEMMES ET DES HOMMES D'ABORD

SOMMAIRE

- 3 EDITO
- 4 LE CONTEXTE DE L'ACTIVITE 2011
- 7 ACTIVITES ET RESULTATS DE L'ANNEE 2011
- 10 LA FILIERE PECHE ET CULTURES MARINES
- 11 LA GOUVERNANCE DE LA BANQUE
- 12 LA GESTION DES RISQUES
- 23 LE BILAN FINANCIER AU 31 DECEMBRE 2011
- 26 PERSPECTIVES 2012
- 27 ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES
- 31 COMPTES INDIVIDUELS ANNUELS 2011



N^otre plan de développement à horizon 2014

Dans un environnement chaque jour plus incertain et imprévisible, il est important de fixer nos lignes directrices et nos ambitions. C'est l'objectif de notre plan de développement à trois ans.

1 – Réaffirmer nos valeurs

- Notre ancrage et notre engagement de banque du littoral.
- Notre mise en avant des femmes et des hommes d'abord.
- Notre volonté de concilier banque mutualiste régionale et banque moderne et évolutive.

2 – Nos ambitions principales

- Accompagner les femmes et les hommes de notre région.
- Participer activement au développement économique régional.
- Renforcer, en cultivant nos différences, notre identité de banque du territoire.
- Assurer nos ambitions en confortant notre capacité financière.

3 – Nos objectifs stratégiques

- Accroître le nombre de nos clients et particulièrement ceux dont nous sommes la banque principale.
- Accroître, à fin 2014, notre capacité d'autofinancement de 20 %.
- Intensifier l'accompagnement des collaborateurs dans le développement de leur professionnalisme.
- Développer le PNB par collaborateur.
- Obtenir une note de satisfaction client de 8/10 à fin 2014, lors de nos enquêtes annuelles.
- Faire vivre activement le sociétariat au sein de la banque par le biais des Clubs de Sociétaires.

Le respect de nos valeurs, la mise en force de nos ambitions et la réalisation de nos objectifs stratégiques sont les clés du succès pour permettre au Crédit Maritime Bretagne-Normandie de jouer pleinement son rôle de banque mutualiste régionale autonome et de plein exercice.



Luc BLIN
Président du Conseil d'Administration
du Crédit Maritime
Bretagne-Normandie



Patrick DUFOUR
Directeur Général
du Crédit Maritime
Bretagne-Normandie





Le contexte de l'activité 2011

1. L'environnement économique et financier

CONJONCTURE EN 2011 : UNE ANNÉE DE CHOCS MULTIPLES

Des chocs économiques majeurs se sont multipliés au cours de 2011, qu'ils soient d'origine naturelle (séisme japonais), politique (printemps arabe) ou financière (fragilisation du secteur bancaire via la crise de la dette européenne, baisse des bourses). Cependant, le plus marquant restera probablement celui de l'intensification de la crise des dettes souveraines européennes, avec la contagion des primes de risque à l'Espagne et à l'Italie, voire à la France. Le risque de fragmentation de la zone euro s'est renforcé, du fait de la menace désormais avérée de la sortie brutale d'un pays comme la Grèce.

Deux périodes doivent pourtant être distinguées. Avant le 1^{er} août 2011, l'inquiétude portait davantage sur le risque inflationniste, lié à la montée des prix du pétrole. Durant cette période, il subsistait encore l'espoir que la reprise économique, amorcée en 2009, puisse se prolonger. Après le 1^{er} août, le risque ultime est progressivement redevenu en Europe celui de la déflation et de l'émergence d'un processus de rationnement du crédit. Le climat de défiance généralisée a fini par gagner l'économie réelle. L'Europe est entrée en légère récession au quatrième trimestre, tandis que l'économie américaine paradoxalement rebondissait. Par ailleurs, le commerce mondial a stagné depuis le printemps. En conséquence, les pays émergents ont presque tous ralenti. La croissance mondiale a ainsi décéléré en 2011 vers 3,6 %, contre 4,9 % en 2010 et une moyenne annuelle de 3,3 % de 1973 à 2007.

En France, malgré une contraction aux deuxième et quatrième trimestres, la progression du PIB a été de 1,6 % en 2011, contre 1,4 % en 2010 et -2,6 % en 2009, année de la plus forte récession d'après-guerre. Ce niveau positif est dû à l'acquis exceptionnel de croissance, obtenu au 1^{er} trimestre (0,9 %), et au rebond technique du 3^{ème} trimestre (0,4 %). Le redressement de l'investissement productif et l'arrêt du déstockage des entreprises ont expliqué cette performance sur la première partie de l'année, avant de se tasser. La consommation a très faiblement tiré l'activité, face notamment à la réduction d'environ 1,4 point de PIB du déficit structurel des administrations publiques. Le taux d'épargne des ménages a nettement augmenté à 16,6 %, dans un climat de confiance dégradé. Après une hausse régulière depuis 2010, un mouvement de repli de l'emploi salarié marchand s'est engagé, à partir de l'été 2011, avec le recul du travail temporaire. Le taux de chômage métropolitain a atteint 9,4 % en fin d'année, contre 9,1 % au deuxième trimestre 2011. En outre, compte tenu de la hausse des prix énergétiques, l'inflation moyenne a atteint 2,1 % en 2011, contre 1,5 % en 2010.

Les marchés financiers ont également connu deux périodes distinctes. Ils ont d'abord plutôt bien résisté, avant de pâtir de la réapparition de l'aversion au risque extrême de déflation et de connaître une très forte volatilité. Le CAC 40 a perdu environ 17 % en 2011 et plus de 30 % entre début juillet et le point bas du 22 septembre, à moins de 2.800 points. De même, les taux longs ont d'abord connu une phase de hausse jusqu'en avril. Puis, surtout à partir de l'été, les rendements publics de bonne signature se sont très rapidement repliés. Les obligations américaines et allemandes, voire françaises jusqu'à la mi-octobre, ont donc joué, tout comme l'or ou le Franc suisse, le rôle de valeur refuge. La contrepartie a été la flambée des primes de risque sur les emprunts des Etats jugés impécunieux, qu'ils soient a priori solvables ou non. Face au risque de perte du triple A (dégradation effective par S&P en janvier 2012), la contagion a même gagné la France à partir d'octobre mais de manière encore très modérée. L'OAT 10 ans a fini l'année vers 3,1 %, après avoir atteint 3,7 % le 25 novembre.

En opposition avec l'attitude accommodante de la Réserve fédérale américaine, la BCE a d'abord durci deux fois de suite son principal taux directeur de 25 points de base, en avril, puis en juillet, pour aboutir à 1,5 %. Après l'été, la politique monétaire a été largement assouplie avec deux baisses de son principal taux directeur, pour retrouver son plancher historique de 1 %.



De même, la BCE n'a pas cessé d'exercer une stratégie implicite progressivement plus poussée de « prêteur en dernier ressort », pour sauver l'intégrité de la zone euro, chaque fois que le risque de fragmentation menaçait de devenir une réalité. Son action a surtout consisté à apporter à profusion de la liquidité à faible coût aux banques, pour compenser l'assèchement du marché interbancaire. Elle s'est aussi engagée dans un soutien significatif aux dettes européennes.

2. Les faits majeurs de l'exercice 2011

2.1 Pour le Groupe BPCE



REMBOURSEMENT INTÉGRAL DE L'ÉTAT

Au cours du mois de mars 2011, BPCE a racheté 1,2 milliard d'euros d'actions de préférence et a procédé au rachat de 1 milliard d'euros de titres supersubordonnés (TSS) détenus par la Société de Prise de Participation de l'État (SPPE), filiale à 100 % de l'État.

A l'issue de ces deux opérations, BPCE a intégralement remboursé l'État.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE : POURSUITE DU RECENTRAGE DU GROUPE SUR SES MÉTIERS CŒURS

Le Groupe BPCE a cédé le 15 juin ses participations dans Eurosic via Nexity (32,1%) et la Banque Palatine (20,1%) à Batipart, Covea et ACM Vie.

Le 26 juillet, le groupe a finalisé la cession de sa participation dans Foncia au consortium regroupant Bridgepoint et Eurazeo. BPCE a réinvesti aux côtés du consortium à hauteur de 18 % dans le véhicule de reprise de Foncia et a souscrit à des obligations remboursables en actions émises par ce dernier pour un montant de 100 millions d'euros.

Ces opérations s'inscrivent dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre du plan stratégique Ensemble 2010-2013, qui vise notamment à recentrer l'immobilier sur les seules activités de financement.

Ces deux opérations ont un impact global légèrement positif sur le compte de résultat du groupe et conduisent à une libération de fonds propres Core Tier 1 de l'ordre de 1,1 milliard d'euros, soit l'équivalent d'environ 30 points de base.

RENFORCEMENT DE LA GESTION DE LA LIQUIDITÉ ET DU REFINANCEMENT

Création d'un pool commun de refinancement entre BPCE et Natixis

Dans un contexte marqué par l'instabilité des marchés, une raréfaction de la liquidité en Europe et une concurrence accrue entre les acteurs, la gestion de la liquidité constitue un enjeu majeur pour l'ensemble des établissements bancaires.

Dès l'été 2010, les équipes de BPCE, de Natixis et du Crédit Foncier de France ont donc lancé un projet d'envergure, « Stratégie liquidité », visant à sécuriser et optimiser l'accès à la liquidité pour l'ensemble du groupe et de ses métiers. En mai 2011, un pool commun de refinancement entre BPCE et Natixis a été créé ; les équipes de trésorerie et de gestion du collatéral banques centrales de BPCE et de Natixis ont été regroupées en juin 2011 et sont désormais placées sous un management unique en charge de la gestion des deux signatures BPCE et Natixis.

Succès de l'émission inaugurale de BPCE SFH

BPCE SFH (la nouvelle société de financement de l'habitat du Groupe BPCE) a réalisé le 3 mai 2011 son émission inaugurale pour un montant de 2 milliards d'euros. Il s'agissait de la première émission « benchmark » d'OH (Obligations de Financement de l'Habitat) sur le marché euro.

Le Groupe BPCE est désormais présent sur le marché des obligations sécurisées à travers BPCE SFH, son émetteur d'obligations de financement de l'habitat (OH) et la Compagnie de Financement Foncier, son émetteur d'obligations foncières (OF).



DÉVELOPPEMENT DE LA BANQUE DE DÉTAIL À L'INTERNATIONAL

En juillet 2011, BPCE International et Outre-mer (BPCE IOM) a finalisé l'opération de prise de participation majoritaire de 75% dans la Banque Malgache de l'Océan Indien (BMOI) et, avec le Crédit Coopératif, l'opération de reprise de la participation détenue par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) dans la Banque Nationale de Développement Agricole du Mali (BNDA).

Ces opérations s'inscrivent dans la stratégie de développement de la banque de détail à l'International du Groupe BPCE qui s'appuie sur un réseau de banques régionales de proximité.

GOVERNANCE

Le Conseil de surveillance de BPCE du 15 décembre a nommé comme président, à partir du 2 janvier 2012, Yves Toubanc, en remplacement de Philippe Dupont qui reste membre du conseil de surveillance. Stève Gentili est nommé vice-président du conseil de surveillance.

Ces nominations s'inscrivent dans les règles de gouvernance définies lors de la création de BPCE le 31 juillet 2009. La durée des mandats d'Yves Toubanc et de Stève Gentili est de deux ans.

2.2 Pour le Crédit Maritime Bretagne-Normandie

LA MONTÉE EN PUISSANCE DES CLUBS DE SOCIÉTAIRES

13 Clubs de Sociétaires ont été créés sur notre territoire. Ils regroupent chacun une vingtaine de sociétaires avec à leur tête un président.

L'objectif, par le biais de réunions trimestrielles, est d'associer au plus près nos clients et sociétaires à la vie de la Caisse Régionale et aux changements majeurs qu'elle peut mettre en œuvre.

Pour 2012, les Clubs doivent continuer à grossir (30 membres minimum par Club) et une réunion de l'ensemble des sociétaires sera organisée au niveau de chaque Club afin d'être encore plus près de nos clients et de notre territoire.

UN CLIENT DU CRÉDIT MARITIME BRETAGNE-NORMANDIE À NOUVEAU PRIMÉ AU PRIX NATIONAL DE LA DYNAMIQUE DES PÊCHES ET DES CULTURES MARINES

Le Prix National de la Dynamique des Pêches et des Cultures Marines est allé une nouvelle fois à un client de notre banque : "Les Parcs Saint Kerber". Cet établissement produit des huîtres creuses et plates à Cancale (23 ha) et en Irlande (7 ha), commercialisées en France sous la marque phare TSARKAYA, primées au Concours Général Agricole et encensées par les critiques gastronomiques.

L'entreprise atteint un chiffre d'affaires annuel de près de 4 millions d'euros, dont 85 % à l'export (Russie, Emirats Arabes, Singapour, ...).

NOTRE PROGRAMME DE RÉNOVATION D'AGENCES CONTINUE

Nos rénovations et réimplantations d'agences se sont poursuivies en 2011 avec Ouistreham, Le Guilvinec, Plérin, Saint-Malo (Direction de Réseau) et Dol de Bretagne (transfert de l'agence du Vivier-sur-Mer prévu en mars 2012).

En prévision pour l'année 2012 : la rénovation de Bayeux, Grandcamp-Maisy, Morlaix et Pont-L'Abbé, ainsi que la réimplantation de Quimper-Odet.

La Caisse Régionale a, par ailleurs, procédé en 2011 au transfert de propriété de certaines agences par le biais de SCI qu'elle détient à 100 %.

MODIFICATION DE L'ORGANISATION GÉNÉRALE

Le GIE Crédit Maritime du Grand Ouest, qui gère une partie des opérations administratives du Crédit Maritime Bretagne-Normandie, du Crédit Maritime Atlantique et de la Société Centrale, est en cours de démantèlement sur la fin de l'année 2011 et le début de 2012.

Par ailleurs, les titres de la SCI St Guénolé qui avait été cédés en 2008 ont été rachetés courant 2012.





1. Notre activité au sein de notre région

Le deuxième semestre de l'année 2011 a été marqué par une nouvelle crise financière majeure qui a freiné l'activité économique, et qui continue à peser sur le dynamisme des investissements.

Malgré cela, nous avons continué à accompagner le financement du développement régional de manière très volontariste.

CRÉDITS

Le volume des réalisations de crédits à moyen et long terme s'est élevé à 270 millions d'euros, en légère augmentation par rapport à 2010 qui était déjà une année historique pour le Crédit Maritime Bretagne-Normandie en matière de financement.

Cette bonne performance peut être observée quels que soient les marchés concernés :

> **Dans la filière maritime**, l'année a été globalement favorable pour la pêche, grâce à la bonne combinaison des volumes pêchés et de la valorisation des produits sur les marchés. Cela a permis une croissance assez générale des chiffres d'affaires des navires. Le problème demeure le coût du carburant qui peut très rapidement hypothéquer la rentabilité des navires et la pérennité de la filière.

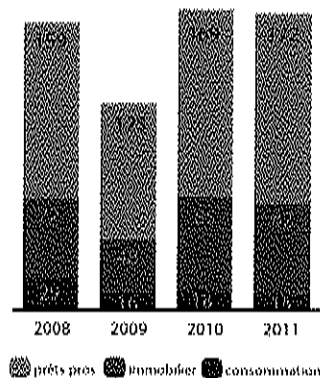
L'**ostréiculture** est toujours confrontée au virus qui détruit les naissains. Si les chiffres d'affaires n'ont pas encore trop souffert en 2011, l'année 2012 risque d'être beaucoup plus difficile.

La **filiale mytilicole** continue à bénéficier d'une conjoncture porteuse, même si la qualité a connu un recul en 2011.

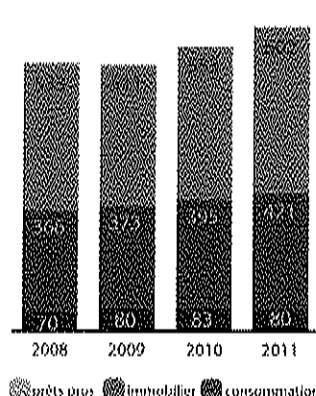
> Après une très forte augmentation des financements en 2010, **le marché des professionnels et entreprises** a encore continué à investir en 2011. Nos financements nouveaux ont une nouvelle fois progressé de 2,5 %. Cependant, la fin de l'année 2011 laisse présager un contexte beaucoup moins favorable à l'investissement en 2012.

> Le **marché de l'immobilier** est resté très soutenu en 2011, porté par l'anticipation sur l'évolution de la fiscalité et des taux d'intérêts toujours bien orientés pour les emprunteurs. Le niveau des réalisations est équivalent à celui de 2010, historiquement élevé. Seuls les crédits à la consommation ont connu une contraction, particulièrement sur le 2^{ème} semestre 2011 ; ils sont en baisse de 22% par rapport à 2010.

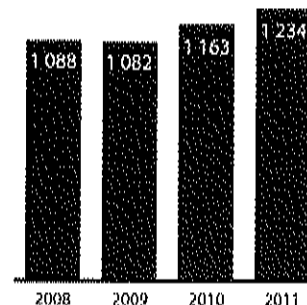
Versements de prêts MLT
(millions d'euros)



Encours de prêts MLT
(millions d'euros)



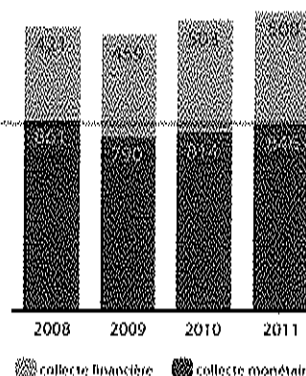
Encours de crédits (CT+MLT)
(millions d'euros)



COLLECTE : UNE AUGMENTATION DE NOS ENCOURS DE 2,15 %

Les encours de collecte au 31/12/2011 s'élèvent à 1,395 milliard d'euros. Cette progression est en 2011 essentiellement le fait de la collecte monétaire dont l'encours se situe à 846 millions d'euros, soit une progression de 2,7 %. La collecte financière, notamment en assurance-vie, ne progresse que très légèrement (+ 1,7 %) en raison du contexte 2011 plutôt défavorable à ces formes de placement.

Collecte
(millions d'euros)



NOS RÉSULTATS FINANCIERS

Le Produit Net Bancaire (PNB) :

Le Produit Net Bancaire connaît une progression limitée en 2011 avec + 1,5 %. Cette faible augmentation est essentiellement le fait de l'évolution du PNB d'intérêts qui, après plusieurs années de hausses importantes, connaît en 2011 une progression de 1,5 %. Le pincement des marges sur l'activité crédits et l'augmentation des taux de l'épargne collectée expliquent cette situation.

Dans le même temps, le PNB issu des commissions perçues est en diminution de 1 %. Le poids des commissions de dysfonctionnement est en baisse pour la deuxième année consécutive. Au global, le PNB s'élève à 42,052 millions d'euros.

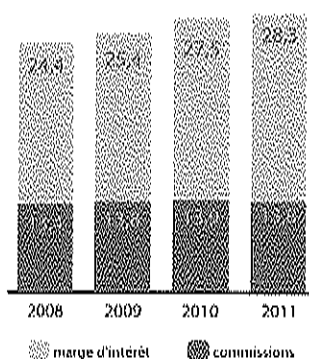
Le Résultat Brut d'Exploitation (RBE) :

Malgré la bonne maîtrise des charges de fonctionnement (+ 1,8 %), la faible progression du PNB ne permet pas d'amélioration sensible du résultat brut d'exploitation qui stagne à 10,904 millions d'euros.

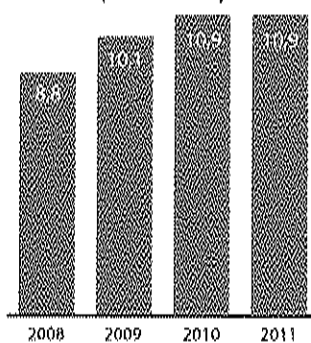
Le Résultat Net :

L'année 2011 a été marquée par une hausse sensible des provisions pour risque de crédit, en raison notamment de règles d'harmonisation au sein du Groupe BPCE (provisions collectives, cf. p.25). En conséquence, le résultat net est en baisse de 25 % par rapport au résultat net économique 2010, à 2,620 millions d'euros.

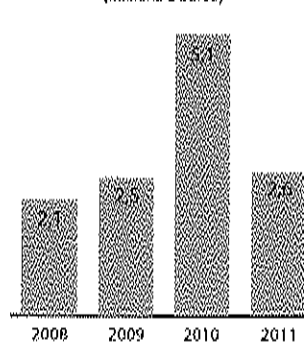
Produit net bancaire
(millions d'euros)



Résultat brut d'exploitation
(millions d'euros)



Résultat net
(millions d'euros)



2. L'activité par marché

Nous avons, en 2011, continué notre politique d'enrichissement de nos offres de produits et services sur l'ensemble de nos marchés.

Nous avons, pour ce faire, développé des offres spécifiques à notre Caisse Régionale. Nous avons également mis en marché des offres du Groupe BPCE et contracté des partenariats hors groupe, particulièrement sur la filière Gestion Privée.

LES PARTICULIERS

Nous avons lancé en 2011 la carte Facelia qui associe une carte classique avec un crédit renouvelable, permettant des règlements échelonnés dans le temps.

Concernant notre filière Gestion Privée, au-delà de l'offre présente au catalogue du Groupe BPCE et de la Banque Privée 1818, nous avons contracté des accords avec Generali pour l'assurance-vie, et Rothschild pour la Gestion de Fortune.

LES PROFESSIONNELS ET ENTREPRISES

L'accompagnement de ces marchés a été important dans le financement des investissements. Nous avons également développé notre offre de rémunération de trésorerie.

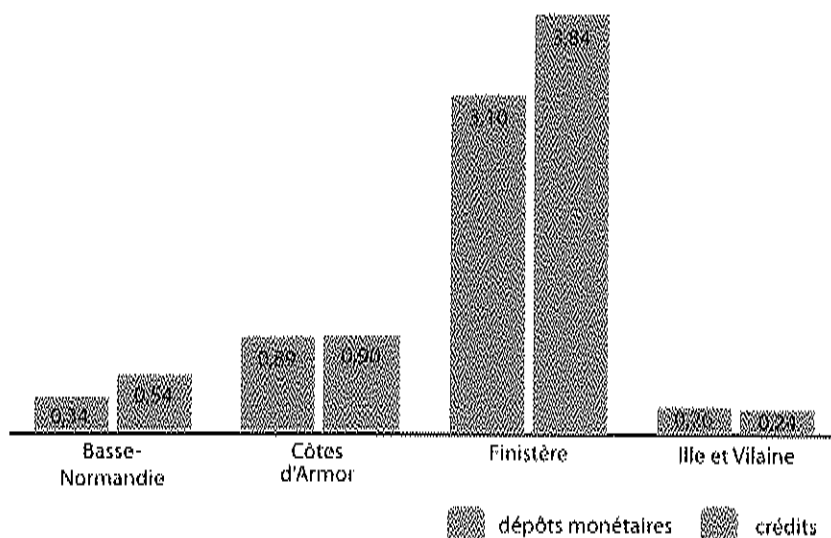
Dans le domaine de la banque en ligne, nous avons renforcé la gestion des risques de paiement par carte en développant l'authentification forte qui limite les risques de fraude.

LES ASSOCIATIONS

L'offre Association s'enrichit d'une convention de compte « FaciliCompte Association » qui, au-delà de la gestion bancaire au quotidien, offre des services annexes exclusifs comme par exemple un logiciel complet de gestion associative.

PARTS DE MARCHÉ (EN %)

Après un début d'année où les parts de marché ont légèrement baissé en crédits et dépôts, la fin de l'année 2011 nous permet de constater une légère amélioration, principalement sur les crédits.



Classement 2011 des Criées en valeur (source RIC)

1. La filière Pêche

La progression des apports en tonnage sur les ports du territoire de la caisse régionale est de +11,5 % en 2011, et dépasse les 109 000 tonnes. La progression du chiffre d'affaires global est encore plus forte. Avec +14,5 %, il s'élève à 295,25 millions d'euros.

Tous les ports connaissent une progression du chiffre d'affaires, avec d'importants écarts entre Cherbourg (+1 %) et Douarnenez (+22,6 %).

Seuls les ports de Cherbourg, Grandcamp, Granville et Saint-Guénolé ont vu leur tonnage diminuer en 2011.

Ports	Apports (en tonnes)	Variation A/A-1 (en %)	Valeur en millions d'euros	Variation A/A-1 (en %)	Rang (en valeur)
Le Guilvinec	18 281	+13,6 %	67 037	+15,7 %	2
Erquy	11 855	+17,9 %	31 493	+17,9 %	5
Saint-Guénolé	13 262	-2,8 %	26 904	+6,2 %	7
Concarneau	8 502	+24,9 %	26 628	+17,7 %	8
Saint-Quay-Portrieux	11 071	+4,1 %	25 368	+12,9 %	9
Roscoff	7 007	+10,0 %	24 799	+13,3 %	10
Granville	11 457	-5,0 %	19 251	+3,0 %	12
Port-en-Bessin	7 351	+13,0 %	18 973	+20,0 %	13
Cherbourg-Cotentin	5 049	-7,0 %	13 695	+1,0 %	16
Loctudy	3 195	+11,4 %	11 806	+2,1 %	19
Brest	1 806	+15,3 %	8 702	+17,2 %	24
Audierne	978	+16,0 %	5 962	+15,0 %	29
Grandcamp	1 544	-6,0 %	4 908	+2,0 %	34
Saint-Malo	1 529	+6,0 %	3 580	+7,0 %	35
Douarnenez	4 902	+5,1 %	3 330	+22,6 %	36
Loguivy	1 405	+7,3 %	2 816	+7,6 %	37
TOTAL MARCHÉ	109 194	+11,5 %	295 252	+14,5 %	

2. La filière Cultures Marines

La conchyliculture française se classe au deuxième rang européen avec une production de 220 000 tonnes et un chiffre d'affaires de 774 millions d'euros (dont 40 % produit en Bretagne et Normandie).

Production 2011 en tonnage sur notre secteur (source CNC)

	Huîtres	Moules de bouchot	Autres moules
Normandie - Mer du Nord	16 200		12 000
Bretagne-Nord	19 000	1 000	1 200
Bretagne-Sud	6 000	300	3 000

L'ostréiculture produisait 130 000 tonnes avant mortalité, contre environ 80 000 tonnes désormais, pour un chiffre d'affaires estimé à 630 M€. La mytiliculture produit 65 000 tonnes pour un CA estimé de 120 M€.

L'OSTRÉICULTURE

Le phénomène de mortalité qui touche les huîtres juvéniles depuis 2008 s'est reproduit de manière quasi identique (entre 60 et 80 %) en 2011. La saison a connu une baisse de production mais une hausse de 30 % des prix à la vente.

Comme les années passées, le Crédit Maritime participe activement aux commissions départementales de suivi. Il accompagne et informe ses clients pour la mise en place des mesures de soutien apportées aux professionnels telles que les aides FAC, les calamités agricoles et l'exonération des redevances domaniales.

LA MYTILICULTURE

C'est une année en baisse de 30 % environ en tonnage pour la moule de bouchot, avec un taux de chair très moyen en 2011. Les prix sont restés cependant stables. On assiste également à une concentration des entreprises dans ce secteur.



Banque coopérative mutualiste, le Crédit Maritime Bretagne-Normandie s'engage auprès de ses sociétaires.

1. Le Conseil d'Administration

Les membres du Conseil sont élus en Assemblée Générale par les Sociétaires. Réunis cinq à six fois par an, ils participent activement aux décisions de la banque.

Luc BLIN	Président
Elie PERON	Vice-Président
Jacques PERSON	Vice-Président
Henri BOULLAND	Administrateur
Gérard CHAZAL	Administrateur
Pierre DELOURMEL	Administrateur - Président de la Banque Populaire de l'Ouest
Jean-Michel DESPRES	Administrateur
Philippe DURAND	Administrateur
Yves LE GARREC	Administrateur
Jean-Jacques PRIGENT	Administrateur
Bruno THOMINES-MORA	Administrateur
Philippe TOMINE	Administrateur - Représentant l'A.B.A.P.P.
René-Yves JONCOUR	Censeur - Représentant la Banque Populaire Atlantique
Marcel LE MOAL	Censeur
Bruno LE PEMP	Censeur
Marcel LE ROY	Censeur
Daniel VASSEL	Censeur

2. Le Comité de Direction

Le Comité de Direction, composé de 8 membres, assure le pilotage au quotidien de la Caisse Régionale autour de Patrick DUFOUR, Directeur Général.

Patrick DUFOUR	Directeur Général
Yves PERHIRIN	Directeur du Réseau
Yannick CALLAREC	Directeur Financier
Philippe GUERNEC	Directeur Marketing
Yvon GUILLOU	Directeur des Affaires Juridiques
Benoît LÉCOMTE	Directeur des Moyens
Benoît MORVAN	Directeur des Risques
Julien MULLER	Directeur des Engagements



PRÉSENTATION DE LA DIRECTION DES RISQUES

La Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel de Bretagne-Normandie (CMBN) est dotée d'un dispositif de contrôle interne mis en œuvre conformément à la réglementation bancaire et aux principes de gouvernance du Groupe BPCE, dans lesquels elle s'insère en qualité d'affiliée. Ces principes, définis par l'organe central du Groupe, sont déclinés dans différents référentiels de manière à assurer par famille de risques un niveau de maîtrise adapté et homogène au sein du Groupe BPCE.

Le Directeur Général, en accord avec le Président, définit la structure organisationnelle du système de contrôle. Il répartit responsabilités et moyens, de manière optimale, pour assurer la couverture des risques, leur évaluation exhaustive et leur gestion.

Conformément à la charte d'adossement, le Contrôle Périodique est assuré par la Direction de l'Audit de la Banque Populaire de l'Ouest (BPO), banque d'adossement. Le contrôle permanent est, quant à lui, du ressort de la Direction des Risques et de la Conformité (DRC) de la Caisse Régionale.

La Direction des Risques, acteur majeur du dispositif de contrôle permanent de deuxième niveau et de maîtrise des risques, est directement rattachée au Directeur Général de l'établissement. En vertu de la charte portant sur les risques, il existe aussi un lien fonctionnel entre les Directions des Risques du CMBN et de la BPO.

Elle est organisée en fonction des filières de risques définies par BPCE et couvre ainsi la fonction conformité, les risques opérationnels et les risques de crédit et financiers. Ses outils de pilotage des risques sont pour la plupart des outils du Groupe BPCE.

Afin de garantir son indépendance, et conformément aux dispositions réglementaires, le principe de la séparation entre les unités chargées de l'engagement des opérations et celles chargées de la surveillance des risques est scrupuleusement respecté. En conséquence, la Direction des Risques n'effectue aucune opération commerciale, financière et comptable.

Soulignons enfin que le contrôle interne s'effectue sur une base consolidée, conformément aux dispositions du CRBF 97-02, par la Banque Populaire de l'Ouest.

PRINCIPALES ATTRIBUTIONS DE LA FONCTION RISQUES DE L'ÉTABLISSEMENT

Au sein de l'établissement, la filière risques a pour rôle :

- de participer à l'information des collaborateurs et à leur sensibilisation aux domaines couverts par la fonction risques ;
- d'identifier les risques et d'en établir la cartographie (l'élaboration de la cartographie étant coordonnée par la Direction des Risques Groupe) ;
- de valider et assurer le contrôle de second niveau des normes et méthodes de valorisation des opérations et de provisionnement des risques ;
- de valider et d'assurer le contrôle de second niveau des dispositifs de maîtrise des risques structurels de bilan et de l'approche économique des fonds propres assurés par la fonction finance du Groupe (la réalisation est une mission de la Direction des Risques locale et de la Direction des Risques Groupe au niveau consolidé) ;
- de réaliser le contrôle de niveau 2 de la qualité des données risques de l'établissement ;
- de contribuer à l'élaboration des dispositifs de maîtrise des risques définis dans le cadre des politiques de gestion des activités opérationnelles (notamment par la mise en place de limites quantitatives, d'un schéma délégataire tenant compte de l'évaluation du risque, et d'une analyse a priori des nouveaux produits ou des nouvelles activités) ;
- de contrôler la bonne application des normes et méthodes de mesure des risques et de la politique risque dans le cadre de l'analyse contradictoire préalable à l'autorisation de prise de risque (instruction des demandes de limites, d'autorisation de nouveaux produits, de nouvelles activités ou d'opérations de croissance externe, ou contre-analyse d'engagement de crédit et d'opérations financières) ;

- de contribuer, en coordination avec les opérationnels, à la définition des normes de contrôle permanent de premier niveau des risques hors conformité et de veiller à leur bonne application (la définition des normes et méthodes Groupe étant une mission de la Direction des Risques Groupe) ;
- de définir et mettre en œuvre les normes de reporting et de contrôles permanents de second niveau des risques, en y incluant les normes réglementaires applicables aux risques ;
- d'assurer la surveillance des risques, notamment la fiabilité du système de détection des dépassements de limites et le contrôle de leur résolution ;
- d'évaluer et contrôler le niveau des risques à l'échelle de l'établissement (notamment par l'application de stress scenarii) ;
- de veiller au second niveau, le premier niveau étant à la charge des filières opérationnelles concernées, à la conformité aux normes risques internes des cahiers des charges des systèmes d'information des filières opérationnelles, ainsi que d'assurer le contrôle de second niveau des paramètres risques de ces systèmes ;
- d'élaborer le reporting risques à destination des instances dirigeantes, notamment à destination de l'organe exécutif, de l'audit interne et du comité d'audit et des comptes, et contribuer aux rapports légaux ou réglementaires de l'entreprise aux fins d'informations financières ou prudentielles, notamment au titre des articles 42 et 43 du règlement n° 97-02 modifié ;
- de notifier aux responsables opérationnels et d'alerter l'audit interne et l'organe exécutif en cas de dépassement de limites ou de dégradation notable des résultats ;
- d'informer régulièrement (au moins deux fois par an conformément à l'article 39 du règlement 97-02 modifié) l'organe exécutif, l'organe délibérant, ainsi que de la filière audit interne, des conditions dans lesquelles les limites sont respectées ;
- d'alerter l'organe exécutif, comité d'audit et des comptes, la filière audit interne en cas d'incident dépassant un seuil significatif au sens de l'article 17ter du règlement n° 97-02 modifié (la Direction des Risques alerte l'audit interne de l'entité et la DRG alerte l'Inspection Générale BPCE) ;
- de notifier aux responsables opérationnels et d'alerter l'organe exécutif et l'audit interne si les risques n'ont pas été réduits au niveau requis dans les délais impartis ; l'audit interne a la charge d'alerter le comité d'audit et des comptes quant à l'absence d'exécution des mesures correctrices conformément à l'article 9.1 du règlement 97-02 ;
- de participer aux travaux préparatoires au calcul du ratio de solvabilité.

PRINCIPALES ATTRIBUTIONS DE LA DIRECTION DES RISQUES GROUPE

La Direction des Risques Groupe veille à l'efficacité et à l'homogénéité du dispositif de maîtrise des risques et à la cohérence du niveau des risques avec les moyens financiers, humains et systèmes du Groupe BPCE et ses objectifs notamment en termes de rating par les agences.

Sa mission est conduite de manière indépendante à celles des directions opérationnelles. Ses modalités de fonctionnement notamment en filières sont précisées dans la charte risques groupe approuvée par le directoire de BPCE le 7 décembre 2009.

Les principales attributions de la direction des Risques Groupe sont les suivantes :

- contribuer à l'élaboration de la politique des risques sur base consolidée, instruire le dispositif des plafonds globaux de risques, prendre part au calcul de l'allocation économique des fonds propres, et assurer la conformité de la gestion des portefeuilles avec ce dispositif de limites et d'allocation ;
- accompagner la Direction Générale dans l'identification des risques émergents, des concentrations et autres développements adverses, ainsi que dans l'élaboration de la stratégie ;
- définir et mettre en œuvre les normes et méthodes permettant, sur base consolidée, la mesure des risques, la tenue de la cartographie des risques, l'approbation de la prise de risques, le contrôle et le reporting des risques, ainsi que la conformité aux textes réglementaires relatifs aux risques, en cohérence avec les principes et règles édictés par la réglementation ;



- évaluer et contrôler le niveau du risque à l'échelle du Groupe. Dans ce cadre :
 - assurer la surveillance permanente par la détection des dépassements de limites et le suivi de leur résolution, la centralisation et le reporting prospectif des risques sur base consolidée tant interne qu'externe (notamment vers les régulateurs) ;
 - assurer la surveillance de second niveau de certains processus d'établissement des résultats de l'entreprise (méthodes de valorisation, de réfections, de provisionnement, de détermination des niveaux de marché) ;
 - piloter le système d'information risques en coordination étroite avec les directions informatiques en définissant les normes à appliquer pour la mesure, le contrôle, le reporting et la maîtrise des risques. La Direction des Risques assure un contrôle permanent de second niveau sur la fiabilité des systèmes d'information risques.

COMITÉS RELEVANT DE LA FILIÈRE RISQUES

Au niveau de l'établissement, les comités énumérés ci-dessous relèvent de la filière Risques.

Comité d'Audit et des Comptes (faisant office de comité faitier)

Il examine les sujets risques de crédit, opérationnels et financiers. Il est responsable de la définition des grandes orientations risques de l'établissement (limites, politiques de risques, chartes délégataires...).

Comité des risques de crédit

Il valide la politique de l'établissement en matière de risque de crédit, statue sur les plafonds internes et les limites de crédit, valide le cadre délégataire de l'établissement, examine les expositions importantes et les résultats de la mesure des risques.

Comité des risques opérationnels et de non-conformité

Il décide de la mise en œuvre de la politique de maîtrise des risques, et s'assure de la pertinence et de l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques opérationnels et des risques de non-conformité. Il suit le niveau des risques, valide et suit les plans d'actions de réduction de leur exposition. Il examine les incidents répertoriés et contrôle le suivi des actions correctrices décidées. Il examine la contribution de la filière Risques au plan de contrôles permanents.

Comité de trésorerie

Il valide la politique de l'établissement en matière de risques financiers et en informe le Comité d'audit de l'organe délibérant. Il statue sur les plafonds internes et les limites en risque de marché, examine les expositions importantes et les indicateurs des risques et, le cas échéant, valide les opérations à réaliser pour les gérer.

Remarque : outre leur président, les comités sont composés des différents responsables opérationnels concernés, en fonction de la nature du comité, ainsi que des responsables des fonctions de contrôle interne concernés.

1. Risques de crédit / contrepartie

Au sein de l'établissement comme du groupe BPCE, la fonction spécialisée « risques de crédit » recouvre le risque de « défaut » dans l'exécution d'obligations contractuelles (y compris le risque d'intermédiation).

Le risque de crédit est le risque encouru en cas de défaillance d'un débiteur ou d'une contrepartie, ou d'un groupe de débiteurs ou de contreparties.

La filière risque s'assure que toute opération est conforme aux référentiels et procédures en vigueur en matière de contreparties autorisées. Elle propose au comité compétent les inscriptions en Watch List des dossiers de qualité dégradée.

Cette mission est du ressort de la filière Risques de l'établissement sur son propre périmètre et du ressort de la Direction des Risques Groupe BPCE au niveau consolidé.



1.1 Organisation du suivi des risques de crédit / contrepartie

Les principales activités de crédit exercées par le Crédit Maritime Bretagne-Normandie relèvent de la distribution de concours à court-terme et moyen-terme aux particuliers, aux entreprises individuelles et aux entreprises régionales.

La répartition des engagements sur la clientèle Retail et Corporate est marquée par une surreprésentation du segment Corporate :

- 30 % des concours sont portés sur la clientèle de particuliers
- 31 % correspondent à la clientèle de professionnels et de petites entreprises (moins de 1,5 M€ de CA et moins d'1 M€ d'engagements)
- La clientèle Corporate (plus de 1,5 M€ de CA ou plus d'1 M€ d'engagements) représente pour sa part 39 % des concours.

Les intervenants dans le processus de décision sont les collaborateurs du réseau, la Direction du Réseau, la Direction des Engagements, le Comité de Crédits. La Direction des Risques et de la Conformité intervient dans le processus décisionnel de l'établissement en formulant une appréciation indépendante des métiers sur le risque de crédit au travers de l'analyse contradictoire et de sa faculté à émettre un droit de véto sur un financement proposé.

Le Crédit Maritime Bretagne Normandie dispose d'un système de délégation formalisé. La règle de délégation tient compte de la compétence des acteurs. Les délégations sont attribuées intuitu personae par le Directeur Général. Le système de délégation s'appuie sur :

- le réseau des agences ;
- les Directions de secteur ;
- la Direction du réseau ;
- la Direction des engagements au siège ;
- le Comité de crédits ;
- le Conseil d'Administration, informé des dossiers en dépassement de plafond interne ;
- la Banque Populaire de l'Ouest, banque d'adossement, dans certains cas.

Il est fondé sur les critères suivants :

- le montant de la demande de financement ;
- le montant de concours portés sur le client ou le groupe de clients ;
- la nature de la demande (essentiellement une distinction court-terme – moyen-terme) ;
- la notation interne (notation Mc Donough). Cette dernière module (à la hausse ou à la baisse) les délégations des conseillers en fonction du risque ;
- la nature des garanties.

Selon certains critères spécifiques, des engagements relèvent exclusivement d'une décision du siège. La Caisse Régionale a également défini un système de limites internes en termes d'engagements portés par la banque sur une contrepartie ou sur un groupe de contreparties. Au-delà de ces montants, la banque d'adossement est sollicitée en contre-garantie. La Direction des Risques et de la Conformité veille au respect de ces limites en réalisant un suivi des plus grands engagements de la Caisse Régionale et lors des analyses contradictoires.

La DRC effectue également un suivi de la répartition des engagements par segment de clientèle, par secteurs d'activité, complétée d'une appréciation du risque pour les segments de clientèle et pour les secteurs les plus représentés dans les engagements de la Banque (suivi des limites sectorielles).

Les analyses statistiques du fonds de commerce sont effectuées par segment de clientèle et basées sur la note interne Mc Donough.



Le dispositif de contrôle du système de notation, appelé monitoring Mc Donough, est piloté par la DRC. Elle effectue tout d'abord des contrôles quotidiens sur la fiabilité de la segmentation et du grappage notamment lors de l'analyse contradictoire. D'autre part elle suit des indicateurs d'anomalies trimestriels relatifs à la segmentation, la notation et à la fiabilisation de données. Enfin, elle intervient dans le processus de validation des notes Mc Donough sur la clientèle Corporate.

La surveillance permanente des risques de crédit est assurée sur un plan opérationnel par la Direction des Engagements auprès des agences. Elle doit s'assurer de la mise en place de plans d'action de maîtrise des risques et de leur suivi pour réduire les risques sur les dossiers ciblés. La surveillance des risques de crédits est assurée plus globalement par la DRC, notamment par le contrôle de la bonne utilisation des procédures et des systèmes, par la validation des notes corporate, par la participation au comité de provisionnement et de watchlist (dont la gestion lui est confiée), par le suivi de la qualité du fonds de commerce et la réalisation d'études sectorielles.

La Direction Financière de la banque suit mensuellement le taux de sortie de la production de prêts et analyse la rentabilité des opérations de crédit. Dans le cadre de l'analyse contradictoire, la Direction des Risques et de la Conformité apprécie également la rentabilité des opérations de crédit proposées.

La Direction des Risques et de la Conformité effectue dans le cadre des Comités des Risques de Crédits semestriels un reporting vers l'organe exécutif sur les résultats de l'ensemble de ses contrôles.

1.2 Système de mesure des risques de crédit / contrepartie

La maîtrise des risques de crédit requiert une notation des risques et des procédures d'engagement ou de suivi des opérations conformes au titre II du règlement n° 97-02 modifié et à l'arrêté ministériel du 20 février 2007. Dans ce cadre, la fonction risque de crédit de l'établissement a en charge les missions suivantes :

- la définition des règles : d'inscription en watchlist, de déclassement en défaut ;
- la définition du processus d'analyse des risques ;
- la définition du dispositif de contrôle permanent sur le risque de crédit ;
- les analyses de risques sectoriels ;
- l'analyse des risques de concentration ;
- l'analyse contradictoire des propositions d'engagement hors délégation ;
- la proposition aux comités compétents : des procédures d'engagement des opérations (octroi), en concertation avec les filières opérationnelles concernées, des inscriptions en watchlist des dossiers de qualité dégradée, des inscriptions en défaut des dossiers répondant aux règles prédéfinies ;
- le contrôle, à partir de la révision périodique des notes et du respect des limites ;
- l'alerte de l'organe exécutif avec notification aux responsables opérationnels et à la banque d'adossement en cas de dépassement d'une limite ;
- le contrôle de la mise en œuvre des plans de réduction de risques.

La fonction Risques étant indépendante des filières opérationnelles, elle ne peut faire aucune tâche qui relève de celles-ci. En particulier, elle ne dispose pas de délégation d'octroi de crédit et ne peut assurer l'analyse métier des demandes d'engagement.

L'établissement est en lien avec la Direction des Risques Groupe qui est en charge de :

- la définition des normes de segmentation risque de la clientèle ;
- l'évaluation des risques (définition des concepts) ;
- l'élaboration des méthodologies, modèles et systèmes de notation du risque (scoring ou systèmes experts) ;
- la conception et le déploiement des dispositifs de monitoring, des normes et de la qualité des données ;
- la réalisation des tests de performance des systèmes de notation (back-testing) ;



- la réalisation des scénarii de stress de risque de crédit (ceux-ci sont éventuellement complétés de scénarii complémentaires définis en local) ;
- la validation des normes d'évaluation, de contrôle et de reporting.

Par ailleurs, l'organe central réalise des contrôles. La Direction des Risques Groupe s'est récemment dotée d'un responsable de contrôle permanent en charge du pilotage des contrôles permanents et de la coordination de la filière Risques.

1.3 Technique de réduction des risques

DIVISION DES RISQUES (PLAFONDS, LIMITES)

Selon les règles définies par le groupe BPCE, l'établissement s'est doté, en fonction de ses caractéristiques propres, de plafonds internes. Le plafond autorisé par le Conseil d'Administration, et conformément à la charte crédit, est de 8.000 K€ avec un plafond intermédiaire de 2.000 K€ pour les crédits en blanc. Au-delà, les dossiers doivent être présentés à la banque d'adossement.

Certains secteurs d'activité font l'objet de limites spécifiques en vue d'éviter leur surreprésentation dans l'ensemble des engagements de la Caisse Régionale. Des mesures limitatives ponctuelles peuvent être décidées en fonction des évolutions constatées.

FOURNISSEURS DE PROTECTION

Lors de l'octroi de concours, la Caisse Régionale peut être amenée, en fonction du risque de contrepartie, à solliciter des garanties. Elles peuvent être :

- des sûretés réelles ;
- des sûretés personnelles ;
- des cautions d'organismes spécialisés.

Le recours aux sociétés de caution est souvent utilisé dans les dossiers de création ou de reprise d'entreprise (ex : Oséo). Dans le cadre des financements immobiliers, le recours aux garanties hypothécaires est privilégié mais l'utilisation de la caution de la SACEFF est également fréquente.

1.4 Simulation de crise relative aux risques de crédit

Les stress tests ont pour objectif de mesurer la sensibilité des différents portefeuilles en termes de pertes attendues, d'actifs pondérés et d'exigences en Fonds Propres à une situation de choc.

Des simulations de crises relatives au risque de crédit sont prises en charge pour les établissements au niveau du groupe BPCE par la Direction des Risques Groupe.

1.5 Travaux réalisés en 2011

Outre l'analyse contradictoire et la validation des notes Mc Donough Corporate, la Direction des Risques et de la Conformité a poursuivi les travaux de pilotage des risques : suivi des engagements risqués, suivi de la qualité du fonds de commerce et de la répartition des engagements par segment Mc Donough et par note, instauration de limites d'engagements sectorielles, suivi de la concentration unitaire des engagements et suivi du respect des limites internes, actualisation de la liste des activités exclues du système délégué. Elle a réactivé l'examen périodique des portefeuilles des gestionnaires commerciaux. 2011 a également vu la refonte de la watchlist avec une mise à jour des critères d'éligibilité et de sortie en conformité avec les préconisations du référentiel du Groupe. La Caisse Régionale s'est également inscrite dans les travaux de renforcement du dispositif bâlois dans le cadre du processus d'homologation IRBA Corporate, Interbancaire et Souverain. Enfin elle a assuré le déploiement des nouvelles normes Groupe.



2. Risques financiers

La fonction spécialisée « risques financiers » est composée de deux branches : les risques de marché et les risques structurels de bilan.

2.1 Risques de marché

Les risques de marché se définissent comme les risques de perte liés aux variations des paramètres de marché.

Les risques de marché se décomposent en trois composantes principales :

- **le risque de taux d'intérêt** : risque que fait courir au porteur d'une créance ou d'un titre de dette, une variation des taux d'intérêt ; ce risque peut être spécifique à un émetteur particulier ou à une catégorie particulière d'émetteurs dont la qualité de la signature est dégradée (risque de spread de crédit) ;
- **le risque de change** : risque qui affecte les créances et les titres libellés en devises détenus dans le cadre des activités de marché, du fait des variations du prix de ces devises exprimé en monnaie nationale ;
- **le risque de variation de cours** : risque de prix sur la position détenue sur un actif financier déterminé, en particulier une action.

ORGANISATION DU SUIVI DES RISQUES DE MARCHÉ

Le périmètre concerné par le suivi des risques de marché porte sur l'ensemble des activités de marché, c'est-à-dire les opérations de trésorerie, les activités financières du portefeuille de négociation ainsi que les opérations de placement moyen long terme sur des produits générant des risques de marché, quel que soit leur classement comptable. Les activités de ce périmètre ne sont pas intégrées à la fonction de gestion de bilan.

Sur ce périmètre, la **fonction Risques de marché de l'établissement** assure les missions suivantes :

- Identification des différents facteurs de risques et établissement d'une cartographie des produits et instruments financiers tenue à jour ;
- Mise en œuvre du système de mesure des risques de marché ;
- Instruction des demandes de limites sur les investissements sur produits financiers ;
- Contrôle des positions et de l'affectation au bon portefeuille des risques ;
- Suivi du respect du cadre délégataire et des limites de gestion ;
- Calcul de la limite de volumétrie concernant le sous compartiment Investissement Financier et suivi mensuel de la consommation.

Ces missions sont menées en lien avec la **Direction des Risques Groupe** qui prend en charge notamment la définition du système de mesure des risques de marché (VaR, Stress tests...), l'examen des modèles de valorisation, des indicateurs de gestion en découlant, des politiques de réfaction de résultats, l'évaluation des performances de ce système (back-testing), la définition du reporting des positions (expositions) et des risques de marché aux différents niveaux du groupe.

SYSTÈME DE MESURE ET DE LIMITE DES RISQUES DE MARCHÉ

Les activités de marché réalisées par la Caisse Régionale sont limitées aux opérations de trésorerie et aux opérations de placement moyen long terme. La Caisse Régionale ne réalise pas d'opération sur portefeuille de négociation. Un cadre délégataire encadre les opérations et leur traitement.

Les opérations sont conformes aux décisions du Comité de trésorerie (intégrant la gestion de bilan) qui est l'organe décisionnaire. Les opérations autorisées sont encadrées en fonction du risque en capital qu'elles présentent. Le suivi des limites de gestion est effectué par la Direction financière et est présenté au Comité de trésorerie auquel participe la Direction des Risques et de la Conformité.



Une limite de volumétrie est en place sur le sous-compartiment Investissement financier du compartiment fonds propres. Son calcul est effectué semestriellement par la Direction Financière et la Direction des Risques et de la Conformité sur la base des états COREP. La DRC assure un suivi mensuel de la consommation de la limite de volumétrie et communique un reporting trimestriel à la Direction des Risques du Groupe BPCE.

Les limites globales de risque de marché sont fixées et revues, autant que nécessaire et au moins une fois par an, par l'organe exécutif et, le cas échéant, par l'organe délibérant en tenant compte des fonds propres de l'entreprise et, le cas échéant, des fonds propres consolidés et de leur répartition au sein du groupe adaptée aux risques encourus.

Afin de s'assurer que les bonnes pratiques du rapport Lagarde sont mises en application au sein des établissements, des contrôles spécifiques sont suivis par la filière risques. La Direction des Risques Groupe de BPCE diligente chaque trimestre un suivi des recommandations Lagarde sur la base d'une grille de contrôle élaborée en central.

Compte tenu de la taille de son portefeuille, la Caisse Régionale est faiblement exposée aux risques de marché.

TRAVAUX RÉALISÉS EN 2011

Instauration et formalisation des contrôles indépendants selon le référentiel des risques ALM du groupe BPCE. Les reportings vers la Direction des Risques du Groupe sont trimestriels. Ces travaux sont précisés dans le paragraphe suivant.

2.2 Risques de la gestion de bilan

Les risques structurels de bilan se traduisent par un risque de perte, immédiate ou future, lié aux variations des paramètres monétaires ou financiers et à la structure du bilan sur les activités de portefeuille bancaire, hors opérations pour compte propre.

Les risques structurels de bilan se décomposent en trois composantes principales :

- **le risque de liquidité** : se définit comme le risque pour l'établissement de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou de ne pas pouvoir dénouer ou compenser une position en raison de la situation du marché. Le risque de liquidité est associé à l'incapacité pour une société de transformer des avoirs illiquides en avoirs liquides. Le risque de règlement est rattaché au risque de liquidité conformément au chapitre 5 du titre IV du règlement 97-02.
- **le risque de taux d'intérêt global** : se définit comme le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché.
- **le risque de change structurel** : se définit comme le risque qui affecte les créances et les titres libellés en devises détenus dans le cadre du portefeuille bancaire ou des participations, du fait des variations du prix de ces devises exprimé en monnaie nationale.

ORGANISATION DU SUIVI DES RISQUES DE LA GESTION DE BILAN (LIQUIDITÉ, TAUX D'INTÉRÊT GLOBAL, CHANGE)

Au sein de l'établissement, la filière risque de bilan assure les missions suivantes :

- l'instruction des demandes de limites ALM, en respectant les limites définies au niveau du Groupe ;
- la validation des stress scenarii soumis au comité de gestion de bilan ;
- le contrôle de la conformité des indicateurs calculés aux normes arrêtées par le comité de gestion de bilan (comité de trésorerie) ;
- le contrôle du respect des limites à partir des remontées d'informations prescrites ;
- le contrôle de la mise en œuvre de plans d'action de réduction de risques.

La fonction Risques financiers assure le contrôle de second niveau des risques structurels de bilan.



Elle utilise les outils de contrôle mis à sa disposition par la Direction des Risques du Groupe pour suivre notamment le risque de taux d'intérêt global et le risque de liquidité. Le résultat des contrôles est présenté à l'organe exécutif ainsi qu'à l'organe délibérant.

L'établissement formalise ses contrôles dans un reporting de contrôle des risques de second niveau dans lequel figure la qualité du dispositif d'encadrement de risques, le respect des limites et le suivi du retour dans les limites, ainsi que l'analyse de l'évolution de bilan et des indicateurs de risques. Les reportings trimestriels sont adressés à la Direction des Risques Groupe en vue d'une consolidation nationale ainsi qu'à la banque d'adossement.

Ces missions sont menées en lien avec la **Direction des Risques Groupe**, qui est en charge des aspects suivants :

- les conventions d'ALM soumises au comité de gestion de bilan (lois d'écoulement, séparation trading / banking books, définition des instruments admis en couverture des risques de bilan) ;
- les indicateurs de suivi, les règles et périodicité de reporting au comité de gestion de bilan ;
- les conventions et processus de remontée d'informations ;
- les normes de contrôle portant sur la fiabilité des systèmes d'évaluation, sur les procédures de fixation des limites et de gestion des dépassements, sur le suivi des plans d'action ;
- le modèle retenu pour l'évaluation des besoins de fonds propres économiques du Groupe concernant les risques structurels de bilan.

SYSTÈME DE MESURE ET DE LIMITE DES RISQUES DE LA GESTION DE BILAN (LIQUIDITÉ, TAUX D'INTÉRÊT GLOBAL, CHANGE, RISQUES LIÉS AUX ACTIONS)

L'établissement est autonome dans sa gestion de bilan dans le cadre normalisé du Référentiel GAP Groupe défini par le Comité GAP Groupe et validé par le Comité des Risques Groupe.

Ainsi les Établissements partagent les mêmes indicateurs de gestion, les mêmes modélisations de risques intégrant la spécificité de leurs activités et les mêmes règles de limites permettant une consolidation de leurs risques.

Les limites suivies par l'établissement sont conformes à celles qui figurent dans le Référentiel Gestion Actif-Passif Groupe.

L'élaboration de scénarii est nécessaire à la bonne évaluation des risques de taux et de liquidité encourus par l'établissement considéré individuellement, et par le Groupe dans son ensemble.

Afin de permettre la consolidation des informations sur des bases homogènes, il a été convenu de développer des scénarii « Groupe » appliqués par tous les établissements.

Dans le cadre de la mesure du Risque de Taux d'intérêt global et du Risque de liquidité, le CMBN utilise un outil Groupe BPCE. La fréquence de calcul est trimestrielle.

Pour la gestion du risque de taux d'intérêt global l'outil calcule une impasse en approche statique et une sensibilité de la marge d'intérêt par rapport à des scénarii choqués en vision dynamique. Depuis le mois de juin, l'indicateur Bâle II est également suivi.

Pour le suivi du risque de liquidité en vision statique, l'outil génère un ratio d'observation (passif – actif) qui doit respecter la limite de 85 %. Ce ratio d'observation est complété par un contrôle de résistance aux stress de liquidité : stress de signature, stress systémique et stress mixte. Ces stress, en vision dynamique, sont calculés sur des horizons de 1 à 3 mois. Les impasses doivent être couvertes par les actifs disponibles (réserve de collatéral et actifs disponibles) et par l'accès au marché qui est fixé à 15% de la limite JJ.

Le suivi est effectué trimestriellement par la Direction Financière et est présenté à l'organe exécutif lors des Comité de Trésorerie (incluant la gestion de bilan). La Direction des Risques et de la Conformité s'assure du respect du dispositif et de la bonne application des normes. Elle suit trimestriellement le niveau de consommation des limites.



TRAVAUX RÉALISÉS EN 2011

En 2011, la filière Risques de bilan de la Caisse Régionale a structuré son activité de contrôle :

- Renforcement des compétences à la DRC avec formation du nouveau directeur des risques et l'arrivée d'un FTP en 11/2011.
- Mise en place et formalisation des contrôles conformément aux normes groupes.

3. Risques opérationnels

La Charte des Risques Groupe définit les risques opérationnels comme les risques de pertes résultant d'une inadaptation ou d'une défaillance imputable aux procédures, aux personnels, aux systèmes internes, à des événements extérieurs.

La définition exclut les seuls risques stratégiques.

3.1 Organisation du suivi des risques opérationnels

La fonction Risques opérationnels de l'établissement, par son action et organisation contribue à la performance financière et la réduction des pertes, en s'assurant que le dispositif de maîtrise des risques opérationnels est fiable et efficace au sein de l'établissement.

L'établissement utilise aujourd'hui l'outil PARO afin d'appliquer les méthodologies diffusées par la direction des Risques Groupe et de collecter les informations nécessaires à la bonne gestion des risques opérationnels.

Cet outil permet :

- l'identification et l'évaluation au fil de l'eau des risques opérationnels, permettant de définir le profil de risque du Crédit Maritime de Bretagne Normandie ;
- la collecte et la gestion au quotidien des incidents générant ou susceptibles de générer une perte et ainsi de contribuer à la remontée des alertes pour les incidents significatifs au sens de l'article 17ter du CRBF 97-02 ;
- la mise à jour des cotations des risques dans la cartographie et le suivi des plans d'actions.

Le CMBN dispose également via cet outil d'éléments de reporting et d'un tableau de bord Risques Opérationnels généré trimestriellement sur la base des données collectées.

Enfin, dans le cadre du calcul des exigences de fonds propres, le Groupe BPCE applique, pour le moment, la méthode standard Bâle II. A ce titre, les reportings réglementaires Corep sont produits. Au 31/12/2011 l'exigence en fonds propres à allouer au titre de la couverture du risque opérationnel est de 5 494 K€.

Ces missions sont menées en lien avec la Direction des Risques Groupe qui veille à l'efficacité des dispositifs déployés au sein du Groupe et analyse les principaux risques avérés et potentiels identifiés dans les établissements, notamment lors du comité des Risques opérationnels Groupe.

3.2 Système de mesure des risques opérationnels

La fonction risque opérationnel de l'établissement est responsable de :

- l'élaboration de dispositifs permettant d'identifier, d'évaluer, de surveiller et de contrôler le risque opérationnel ;
- la définition des politiques et des procédures de maîtrise et de contrôle du risque opérationnel ;
- la conception et la mise en œuvre du dispositif d'évaluation du risque opérationnel ;
- la conception et la mise en œuvre du système de reporting des risques opérationnels.

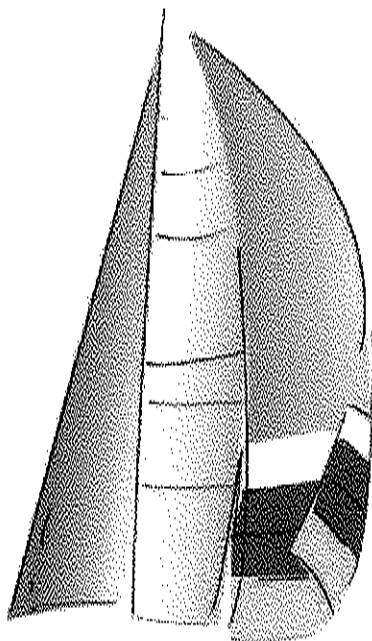


Elle a pour mission :

- l'identification des risques opérationnels ;
- l'élaboration d'une cartographie de ces risques par processus et sa mise à jour ;
- la centralisation de la collecte des incidents opérationnels et l'estimation de leurs impacts, en coordination avec les métiers, unique cartographie utilisée par les filières de contrôle permanent et périodique ;
- la mise en œuvre des procédures d'alerte, et notamment l'information des responsables opérationnels en fonction des plans d'action mis en place ;
- le suivi des plans d'action correcteurs définis et mis en œuvre par les unités opérationnelles concernées en cas d'incident notable ou significatif ;
- la notification aux responsables opérationnels et l'alerte du comité des risques compétent, de l'organe exécutif et de l'audit interne si les plans d'action ne sont pas exécutés dans les délais prévus ; l'audit interne a la charge d'alerter le comité d'audit ou le comité d'audit et des risques quant à l'absence d'exécution des mesures correctrices conformément à l'article 9.1 du règlement 97-02.

3.3 Travaux réalisés en 2011

Durant l'année 2011, la fonction Risques Opérationnels a déployé l'outil de Pilotage d'Analyse des Risques Opérationnels Groupe (PARO) qui s'appuie sur un nouveau référentiel avec des risques prioritaires. Elle a également fait évoluer le dispositif de contrôle permanent au sein des services de back-office notamment sur les domaines du contrôle des agences.



Le bilan financier au 31 décembre 2011

BILAN 2011

ACTIF (en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Opérations interbancaires et divers	124 910	83 713
Opérations avec la clientèle	1 203 032	1 135 314
Portefeuille titres	6 492	6 394
Immobilisations incorporelles	1 362	1 407
Immobilisations corporelles	20 586	14 593
Comptes de tiers et divers	15 149	10 762
TOTAL ACTIF	1 371 531	1 252 183

PASSIF (en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Opérations interbancaires et divers	389 738	399 902
Opérations avec la clientèle et dettes représentées par un titre	853 568	814 377
Comptes de tiers et divers	18 171	26 825
Provisions pour risques et charges	4 862	3 545
Dettes subordonnées	92	92
Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)	600	1 000
Capitaux propres hors FRBG	104 500	106 442
• dont résultat de l'exercice	2 622	5 114
TOTAL PASSIF	1 371 531	1 252 183

COMPTE D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)

	31/12/2011	31/12/2010
Produit Net Bancaire	42 051	41 442
Charges générales d'exploitation	-29 564	- 29 033
Dotation aux amortissements	-1 583	- 1 555
Résultat Brut d'exploitation	10 904	10 899
Coût du risque	-8 248	- 5 155
Résultat d'exploitation	2 656	5 699
Gain ou perte sur actifs Immobilisés	2 113	98
Résultat courant avant impôt	4 769	5 797
Résultat Exceptionnel	-825	- 572
Impôt sur les bénéfices	-1 722	- 1 731
Dotations/reprises sur FRBG et prov. régl.	400	1 620
Résultat Net	2 622	5 114

TABLEAU ANNEXE 1

(en milliers d'euros)

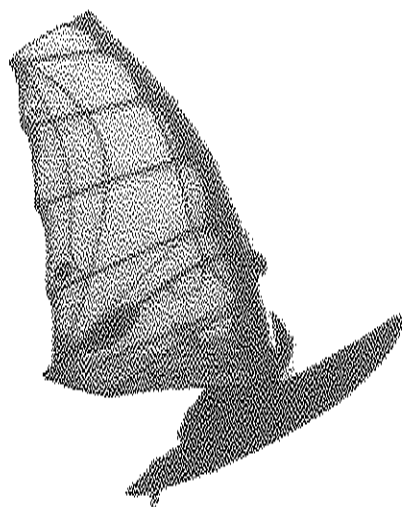
	CM Finistère	Crédit Maritime Bretagne-Normandie				
	2007	2007 proforma	2008	2009	2010	2011
1- Situation financière en fin d'exercice						
Capital social	56 208	82 424	86 744	95 901	97 083	94 575
Capitaux propres	62 705	92 908	97 084	106 969	107 442	105 100
2- Opérations et résultat de l'exercice						
Produit Net Bancaire	24 303	36 626	37 729	39 229	41 442	42 051
Résultat avant impôts, amortissements et dépréciations	6 169	6 331	6 927	10 416	13 456	12 062
Impôts sur les bénéfices	863	1 334	323	1 643	1 731	1 722
Participation des salariés au résultat de l'exercice	-	28	-	-	-	-
Résultat après impôts, amortissements et dépréciations	2 817	3 837	2 061	2 480	5 114	2 622
Intérêts distribué aux parts sociales	1 061	1 508	1 752	2 061	2 056	2 481*
3- Personnel						
Nombre de salariés	192	289	276	284	272	284
Montant de la masse salariale	6 307	9 599	9 863	9 485	9 630	9 975
Montant des charges sociales	3 307	4 731	4 714	4 945	5 092	5 342
Montant des impôts et taxes sur salaires	654	957	1 000	962	1 242	1 244

* sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale de la 3^{ème} résolution (cf. p.29)



1. Les textes adoptés par le Comité de la Réglementation Comptable et d'application obligatoire en 2011 n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes individuels de l'établissement. Il est à noter qu'en 2011, les travaux d'harmonisation des principes comptables du groupe BPCE se sont poursuivis. Ainsi, l'établissement enregistre désormais, en complément de son schéma de couverture du risque habituel, une provision pour risque de crédit constituée sur le périmètre des engagements non douteux pour lesquels il est possible d'anticiper un risque de défaillance et de pertes à l'échéance (provisions sur base de portefeuilles). Ces provisions sont déterminées grâce à un modèle de calcul commun au Groupe BPCE et défini autour de paramètres et de classes de risques bâlois. S'agissant de la 1^{ère} année de mise en application, ce changement de méthode a eu un impact de 2,015 millions d'euros sur le résultat de l'établissement en 2011.
2. Conformément à la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, complétée par le décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008, celle-ci impose certaines obligations en matière de délais de paiement vis-à-vis des fournisseurs. Ce délai ne peut dépasser quarante-cinq jours fin de mois ou soixante jours à compter de la date d'émission de la facture. Concernant la Caisse Régionale, ces obligations en matière de délais ont été respectées. Le solde des dettes à l'égard des fournisseurs s'élevait à 22.427,69 € au 31 décembre 2011, avec une date de facturation non antérieure au 1^{er} novembre 2011, et à 11.078,82 € au 31 décembre 2010, avec une date de facturation non antérieure au 1^{er} novembre 2010.
3. Prises de participation, conformément à l'article L 233-6 du Code de Commerce :

Solde comptable au	31/12/2010	31/12/2011	Évol. encours 2011/2010	Part de capital détenue
Bretagne Excellence	0,00	50 000,00	+ 50 000,00	6,25 %





Perspectives 2012

PRÉVISIONS POUR 2012 : UNE RÉCESSION MODÉRÉE ET TEMPORAIRE

L'hypothèse d'une amélioration rapide de la gouvernance européenne est essentielle pour réduire l'incertitude, redonner de la confiance aux investisseurs et limiter la période d'attente en 2012. Cependant, même en cas de maintien de l'intégrité de la zone euro, les perspectives économiques sont entourées de fortes incertitudes.

De plus, le mouvement de désendettement à la fois privé et public, amorcé en 2009, devrait continuer de peser relativement longtemps sur la croissance. Il est désormais devenu très probable que le PIB français connaisse à minima une faible contraction en 2012. Tout dépendra de l'impact sur l'activité du processus d'assainissement budgétaire supplémentaire, de l'ampleur du ralentissement du crédit et de la résilience de l'investissement des entreprises, face à un taux de marge historiquement bas et à la dégradation des débouchés, tant intérieurs qu'extérieurs.

LE CRÉDIT MARITIME BRETAGNE-NORMANDIE DANS LA PREMIÈRE ANNÉE DE SON PLAN À MOYEN TERME 2012-2014

Dans le cadre de ce nouveau plan à moyen terme, les priorités de la Caisse Régionale de Crédit Maritime de Bretagne-Normandie en 2012 seront :

- la conquête de nouveaux clients actifs, notamment auprès des clients particuliers ;
- le développement de la relation privée avec ses clients professionnels et chefs d'entreprise, notamment à partir de la Gestion Privée ;
- le développement du PNB et la maîtrise des charges pour conforter le coefficient d'exploitation ;
- le renforcement de la couverture des risques de crédits.

Concernant la politique de sociétariat, la Caisse Régionale veut en 2012 :

- augmenter le nombre de ses sociétaires en corrélation avec le nombre de ses clients ;
- organiser une réunion annuelle des sociétaires à partir de chacun des treize clubs de sociétaires présents sur le territoire.





1. Tableau des mandats exercés par les mandataires sociaux

Luc BLIN	<ul style="list-style-type: none"> Président de la Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel de Bretagne-Normandie Président de la Société Centrale du Crédit Maritime Administrateur de la Banque Populaire de l'Ouest Président de l'Organisation de Producteurs Cobrenord Président de l'AGCPMGO (Association de Gestion et de Comptabilité de la Pêche Maritime du Grand Ouest)
Henri BOULLAND	<ul style="list-style-type: none"> Administrateur de la Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel de Bretagne-Normandie
Gérard CHAZAL	<ul style="list-style-type: none"> Administrateur de la Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel de Bretagne-Normandie Président de l'ARECOM Président de la Coopérative Maritime d'Avitaillement de Douarnenez Vice-président de la Fédération Bretonne Administrateur de Cécomer Administrateur de Sofidécoop Administrateur de la Coopération Maritime
Pierre DELOURMEL	<ul style="list-style-type: none"> Président de la Banque Populaire de l'Ouest Administrateur de la Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel de Bretagne-Normandie Administrateur de NATIXIS FACTOR PDG DELOURMEL AUTOMOBILES SA PDG DELOURMEL AGRICULTURE SA PDG DELOURMEL JARDINAGE PDG OUEST MOTOCULTURE SA PDG RMA SA Directeur Général de BRETAGRI SA
Jean-Michel DESPRES	<ul style="list-style-type: none"> Administrateur de la Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel de Bretagne-Normandie Vice-président de la Banque Populaire de l'Ouest Président SAS Financière Losange Président SAS FACNOR Président SAS RDM Président SAS SPARCRAFT RIGGING Président de SPARCRAFT-US Directeur Général de Financière Losange
Philippe DURAND	<ul style="list-style-type: none"> Administrateur de la Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel de Bretagne-Normandie Président de la Coopérative Maritime d'Erquy Président de la Coopérative Maritime Saint-Jacques - Plérin Président de S.A.M.MAR La Prévoyante - Plérin



Yves LE GARREC	<ul style="list-style-type: none"> • Administrateur de la Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel de Bretagne-Normandie • Président de la Coopérative Pays Bigouden • Président de Sofidécoop • Vice-Président de la SAMBO • Administrateur de l'ARECOM • Administrateur de la Coopération Maritime • Administrateur de Cécomer (centrale d'achat des coopératives – Nantes) • Administrateur du groupe Sécurité Marine (Pornic) • Administrateur de la Fédération Bretonne • Censeur de l'OPOB (Organisation des Pêcheries Ouest-Bretagne - Le Guilvinec)
Elio PERON	<ul style="list-style-type: none"> • Vice-président de la Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel de Bretagne-Normandie • Administrateur de la Coopérative Maritime de Concarneau-Doëlan • Administrateur de la Société d'Assurances SAMBO • Président de Sofipêche 7
Jacques PERSON	<ul style="list-style-type: none"> • Vice-président de la Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel de Bretagne-Normandie • Administrateur de la Société Centrale de Crédit Maritime • Co-gérant de la SARL BEGANTON – Roscoff • Gérant de la SARL Homard Atlantique – Roscoff • Co-armateur de l'Armement BEGANTON • Trésorier de France Filière Pêche • Trésorier de l'Union du Mareyage Français • Président du Groupement Professionnel des Mareyeurs Expéditeurs du Nord-Finistère Roscoff
Jean-Jacques PRIGENT	<ul style="list-style-type: none"> • Administrateur de la Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel de Bretagne-Normandie • Président de la Coopérative Maritime de Paimpol • Administrateur de l'Organisation de Producteurs Cobrenord • Administrateur de la Fédération Bretonne de la Coopération Maritime • Administrateur de La Prévoyante
Bruno THOMINES-MORA	<ul style="list-style-type: none"> • Administrateur de la Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel de Bretagne-Normandie • Président de l'OPBN (Organisation de Producteurs de Basse-Normandie) • Administrateur de la Coopérative Maritime de Port-en-Bessin • Administrateur de l'ACAP (Armement Coopératif Artisanal Portais)
Philippe TOMINE	<ul style="list-style-type: none"> • Administrateur de la Caisse Régionale du Crédit Maritime Mutuel Bretagne Normandie, représentant l'ABAPP (Association Bretonne des Acheteurs des Produits de la Pêche) • Représentant des acheteurs au Comité Régional des Pêches. • Représentant des acheteurs au Comité Département d'Ille et Vilaine des Pêches. • Représentant des acheteurs au Comité Départemental du Finistère des Pêches. • Représentant des acheteurs au Comité Départemental du Morbihan des Pêches.
Patrick DUFOUR	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur Général de la Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel de Bretagne-Normandie • Administrateur de la Société Centrale de Crédit Maritime, représentant la Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel de Bretagne-Normandie • Président Directeur Général de Bretagne-Investissements



2. Projet de résolutions

PROPOSITIONS DE RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2011

Première résolution

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et de ceux du Commissaire aux Comptes :

- approuve ces rapports dans toutes leurs parties.
- approuve les comptes et le bilan de la Caisse Régionale de CREDIT MARITIME MUTUEL de BRETAGNE-NORMANDIE, arrêtés au 31 décembre 2011 tels qu'ils sont présentés.
- approuve sans exception ni réserve toutes les opérations effectuées par le Conseil d'Administration depuis le début de l'exercice 2011 et donne quitus de leur gestion aux administrateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Deuxième résolution

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées par les articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce, l'Assemblée Générale prend acte et approuve les conditions relevant des articles L 225-38 précités, qui y sont mentionnées.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de fixer la rémunération des parts sociales «B» à 2,90 % ; elle sera versée annuellement. Cette rémunération ouvre droit, sur option du sociétaire, soit à une imposition sur les revenus avec un abattement de 40 % pour une personne physique, soit à un prélèvement libératoire forfaitaire de 31,30 % dont 12,30 % de contributions sociales obligatoires.

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale reconnaît qu'il lui a été rappelé que la rémunération des parts sociales «B» attribuée au titre des trois précédents exercices s'est élevée à :

Exercice	Rémunération	Éligible à l'abattement	Avoir fiscal	Montant des intérêts
2008	3,25 %	3,25 % *	Non applicable	1.751.686,86 €
2009	2,75 %	2,75 % *	Non applicable	2.060.641,80 €
2010	2,25 %	2,25 % *	Non applicable	2.056.104,28 €

* abattement de 40 %

Quatrième résolution

Constatant que le bénéfice de l'exercice s'élève à 2.621.984,71 € et qu'il existe au bilan un report à nouveau de 526.719,88 €, l'Assemblée Générale décide de répartir le bénéfice affectable, soit 3.148.704,59 € de la façon suivante :

- Réserve légale, 15 % du bénéfice, soit 472.305,69 €
- Intérêts des parts «B» 2.480.882,84 €
- Report à nouveau 195.516,06 €



Cinquième résolution

L'Assemblée Générale constate que le capital social est passé de 97.082.873,81 € au 31 décembre 2010 à 94.574.727,77 € au 31 décembre 2011. Il se répartit comme suit :

• Parts A	9.109.663,58 €
• Parts B	85.465.064,19 €

Sixième résolution

L'Assemblée Générale fixe la valeur de remboursement des parts sociales à leur valeur nominale.

Septième résolution

L'Assemblée Générale, conformément aux articles 34 et 35bis de nos statuts, valide la mise à disposition au Conseil d'Administration d'une enveloppe financière annuelle de 40 000 € destinée à servir au paiement des indemnités de temps passé, à l'exercice de leur fonction, des administrateurs et des censeurs.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale ratifie la nomination par cooptation de Monsieur Philippe DURAND en tant qu'administrateur du Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de Bretagne-Normandie, en remplacement de Monsieur Louis CAOUS, administrateur atteint par la limite d'âge, pour une durée de trois ans.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Bruno THOMINES-MORA vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat d'administrateur pour une durée de trois ans.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Jacques PRIGENT vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat d'administrateur pour une durée de trois ans.

Onzième résolution

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Gérard CHAZAL vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat d'administrateur pour une durée de trois ans.

Douzième résolution

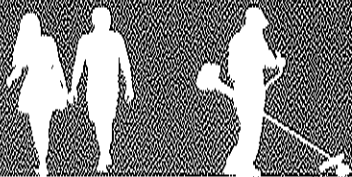
L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'administrateur de la BANQUE POPULAIRE DE L'OUEST, représentée par son Président, Monsieur Pierre DELOURMEL, vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat d'administrateur pour une durée de trois ans.



C R É D I T
M A R I T I M E
B R E T A G N E
N O R M A N D I E



C O M P T E S
I N D I V I D U E L S
A N N U E L S
2 0 1 1



SOMMAIRE

Bilan & compte de résultat publiables au 31/12/2011	4
Notes	7
Note 1 Cadre général	7
Note 2 Principes et méthodes comptables	9
Note 3 Informations sur le bilan	17
Note 4 Information sur le hors bilan et opérations assimilées	26
Note 5 Informations sur le compte de résultat	28
Note 6 Autres informations	31
Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	32
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les convention réglementées	34

Bilan & Compte de résultat publiables au 31 décembre 2011

1 BILAN ET HORS BILAN

en milliers d'euros

ACTIF	Notes	31/12/2011	31/12/2010
CAISSES, BANQUES CENTRALES		16 373	15 968
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	3.3	0	0
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	3.1	108 637	67 746
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	3.2	1 203 032	1 135 314
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	3.3	41	0
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	3.3	13	14
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	3.4	6 438	6 379
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	3.4	0	0
OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET DE LOCATIONS SIMPLES		0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3.5	1 382	1 407
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3.5	20 686	14 593
AUTRES ACTIFS	3.7	8 655	6 985
COMPTES DE REGULARISATION	3.8	6 403	3 777
TOTAL DE L'ACTIF		1 371 531	1 252 183
HORS BILAN	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Engagements donnés			
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	4.1	99 741	108 660
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	4.1	43 749	47 689
ENGAGEMENTS SUR TITRES		0	0

en milliers d'euros

PASSIF	Notes	31/12/2011	31/12/2010
BANQUES CENTRALES		0	0
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	3.1	299 738	299 902
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	3.2	644 341	800 771
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	3.6	9 227	13 608
AUTRES PASSIFS	3.7	3 932	2 526
COMPTES DE REGULARISATION	3.8	14 238	24 299
PROVISIONS	3.9	4 862	3 545
DETTES SUBORDONNEES	3.10	92	92
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)	3.11	600	1 000
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	3.12	104 500	106 442
Capital souscrit		94 575	97 083
Primes d'émission		3 364	3 364
Réserves		3 412	2 956
Écart de réévaluation		0	0
Provisions réglementées et subventions d'investissement		0	0
Report à nouveau		527	-2 075
Résultat de l'exercice (+/-)		2 622	5 114
TOTAL DU PASSIF		1 371 531	1 252 183
HORS BILAN	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Engagements reçus			
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	4.1	94 000	0
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	4.1	90 526	110 467
ENGAGEMENTS SUR TITRES		0	0

2 COMPTE DE RESULTAT

en millions d'euros

	Notes	Exercice 2011	Exercice 2010
Intérêts et produits assimilés	5.1	53 364	49 212
Intérêts et charges assimilés	5.1	-25 446	-21 946
Produits sur opérations de crédit-bail et de locations simples		0	0
Charges sur opérations de crédit-bail et de locations simples		0	0
Revenus des titres à revenu variable	5.2	13	45
Commissions (produits)	5.3	16 643	16 583
Commissions (charges)	5.3	-2 843	-2 637
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	5.4	14	16
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	5.5	7	15
Autres produits d'exploitation bancaire	5.6	412	252
Autres charges d'exploitation bancaire	5.6	-99	-98
PRODUIT NET BANCAIRE		42 051	41 442
Charges générales d'exploitation	5.7	-28 564	-29 033
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-1 583	-1 555
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		10 804	10 854
Coût du risque	5.8	-8 246	-5 155
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 556	5 699
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	5.9	2 113	98
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		4 769	5 797
Résultat exceptionnel	5.10	-825	-572
Impôt sur les bénéfices	5.11	-1 722	-1 731
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées		400	1 620
RESULTAT NET		2 622	5 114

NOTE 1. CADRE GENERAL

1.1 Le Groupe BPCE

Le Groupe BPCE comprend le réseau des Banques Populaires, le réseau des Caisses d'Epargne, le réseau du Crédit Maritime, l'organe central BPCE et ses filiales.

BPCE

Organe central au sens de la Loi bancaire et établissement de crédit agréé comme banque, BPCE a été créé par la Loi n° 2009-715 du 18 juin 2009. BPCE est constitué sous forme de société anonyme à directoire et conseil de surveillance dont le capital est détenu à parité par les 19 Banques Populaires et les 17 Caisses d'Epargne.

Les missions de BPCE s'inscrivent dans la continuité des principes coopératifs des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne.

BPCE est notamment chargé d'assurer la représentation des affiliés auprès des autorités de tutelle, de définir la gamme des produits et des services commercialisés, d'organiser la garantie des déposants, d'agréer les dirigeants et de veiller au bon fonctionnement des établissements du groupe.

Parallèlement, dans le domaine des activités financières, BPCE a notamment pour missions d'assurer la centralisation des excédents de ressources et de réaliser toutes les opérations financières utiles au développement et au refinancement du groupe, chargé à lui de sélectionner l'opérateur de ces missions le plus efficace dans l'intérêt du groupe. Il offre par ailleurs des services à caractère bancaire aux entités du groupe.

1.2 Mécanisme de garantie

Dans le cadre du protocole du 10 janvier 2003 intervenu entre la Société Centrale de Crédit Maritime Mutuel (SCCMM) et la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP), devenue BPCE en 2009 dans le cadre du rapprochement des organes centraux des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne, les Caisses Régionales de Crédit Maritime Mutuel (CRCMM) et la SCCMM, en tant qu'établissements de crédit affiliés à la BFBP, bénéficient du système de garantie du réseau des Banques Populaires.

Le système de garantie et de solidarité a pour objet, conformément à l'article L.512-107 6 du Code monétaire et financier, de garantir la liquidité et la solvabilité du Groupe et des établissements affiliés à BPCE, ainsi que d'organiser la solidarité financière au sein des réseaux du groupe BPCE.

Depuis le 1er janvier 2007, du fait de l'adossment technique et opérationnel des CRCMM aux Banques Populaires Régionales (BPR) décidé le 19 octobre 2004 par les Conseils d'administration de la BPCE et de la SCCMM, la garantie de liquidité et de solvabilité des établissements de Crédit Maritime Mutuel est assurée au premier niveau par les BPR d'adossment, à l'exception des éventuelles insuffisances de résultat qui découleraient de pertes ou provisions constatées sur la filière maritime.

En effet, pour tenir compte de sa spécificité, le CMM s'est doté d'un système de solidarité propre dédié aux risques de la filière maritime ayant vocation à intervenir avant le recours à la BPR d'adossment. Ce fonds spécifique dit Fonds de Solidarité Filière (FSF Régional en CRCMM et FSF National à la SCCMM) est constitué dans les livres des CRCMM et de la SCCMM, sous la forme de FRBG affectés.

La liquidité et la solvabilité des Caisses de crédit maritime mutuel sont garanties au premier niveau pour chaque Caisse considérée, par la Banque Populaire qui en est l'opératrice au titre de l'adossment technique et fonctionnel de la Caisse à la Banque Populaire d'adossment. Le Crédit Maritime Bretagne-Normandie est adossé à la Banque Populaire de l'Ouest.

Le Directoire de BPCE a tout pouvoir pour mobiliser les ressources des différents contributeurs sans délai et selon l'ordre convenu, sur la base d'autorisations préalables délivrées à BPCE par les contributeurs.

1.3 Evénements significatifs

- Le GIE Crédit Maritime du Grand Ouest, qui gérait une partie des opérations administratives du Crédit Maritime Bretagne-Normandie, du Crédit Maritime Atlantique et de la Société Centrale, est en cours de démantèlement sur la fin de l'année 2011 et le début 2012.

- Une Provision collective, calculée sur les pertes attendues (Expected loss) des encours non douteux définis autour de paramètres et de classes de risques bâlois, a été passée dans les comptes pour la première fois en 2011 pour respecter les normes établies dans le groupe BPCE (cf. note 2.2 Changements de méthode comptables et changement d'estimations comptables).
- Plusieurs agences ainsi que l'ancien siège de Plérin ont été cédés en 2011 pour montant total 2.1M€. Certains de ces immeubles ont été cédés à des SCI dont la Caisse Régionale détient le capital.
- Les titres de la SCI St Guenolé qui avait été cédés en 2008 ont été rachetés courant 2012.
- Une inspection de la BPCE a eu lieu en début d'année 2011. Le rapport de cette inspection a donné lieu à quelques reclassements comptables pour être plus en phase avec l'ensemble du groupe, en particulier sur les engagements envers le personnel.

NOTE 2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Méthodes d'évaluation et de présentation appliquées

Les comptes individuels annuels du Crédit Maritime de Bretagne-Normandie sont établis et présentés conformément aux règles définies par BPCE dans le respect des règlements de l'Autorité des Normes Comptables. Par application du Règlement n° 91-01 du CRBF, la présentation des états financiers est conforme aux dispositions des règlements n° 2000-03 et n° 2005-04 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux documents de synthèse individuels.

2.2 Changements de méthodes comptables

Dans le cadre des travaux d'harmonisation des principes comptables du Groupe BPCE, le CMBN a enregistré une provision pour risque de crédit constituée sur le périmètre des engagements non douteux pour lesquels il est possible d'anticiper un risque de défaillance et de pertes à l'échéance (provision sur base de portefeuilles). Ces provisions sont déterminées grâce à un modèle de calcul commun à BPCE et défini autour de paramètres et de classes de risques bâlois. Cette provision fait l'objet d'une dotation de 2.015 K€ sur 2011 comptabilisée en coût du risque et d'une provision de passif pour le même montant (cf. note 3.9.2).

Les autres textes adoptés par l'Autorité des Normes Comptables et d'application obligatoire en 2011 n'ont pas d'impact significatif sur les comptes individuels de l'établissement.

L'établissement n'anticipe pas l'application des textes adoptés par l'Autorité des Normes Comptables lorsqu'elle est optionnelle, sauf mention spécifique.

2.3 Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes de l'exercice sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent. Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.3.1 Opérations en devises

Les résultats sur opérations de change sont déterminés conformément au règlement n° 89-01 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière modifié par les règlements n° 90-01 et n° 95-04.

Les créances, les dettes et les engagements hors-bilan libellés en devises sont évalués au cours de change à la clôture de l'exercice. Les gains et pertes de change latents et définitifs sont enregistrés en compte de résultat. Les produits et les charges payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction.

Les opérations de change au comptant non dénouées sont valorisées au cours de clôture de l'exercice.

2.3.2 Opérations avec les établissements de crédit et la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances détenues au titre d'opérations bancaires à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles comprennent les valeurs reçues en pension, quel que soit le support, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme. Les créances sur les établissements de crédit sont inscrites au bilan à leur valeur nominale ou leur coût d'acquisition pour les rachats de créances, augmentés des intérêts courus non échus et nette des dépréciations constituées au titre du risque de crédit.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de ceux matérialisés par un titre, les valeurs reçues en pension et les créances

se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes ordinaires débiteurs et autres concours à la clientèle. Les crédits à la clientèle émis sont inscrits au bilan à leur valeur nominale ou leur coût d'acquisition pour les rachats de créances, augmentés des intérêts courus non échus et nettes des dépréciations constituées au titre du risque de crédit. Les commissions et coûts marginaux de transaction qui font l'objet d'un étalement sont intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les dettes envers les établissements de crédit sont présentées selon leur durée initiale (à vue ou à terme) et les dettes envers la clientèle sont présentées selon leur nature (comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle). Sont incluses, en fonction de leur contrepartie, les opérations de pension matérialisées par des titres ou des valeurs. Les intérêts courus sont enregistrés en dettes rattachées.

Les garanties reçues sont enregistrées en comptabilité en hors bilan. Elles font l'objet de réévaluations périodiques. La valeur comptable de l'ensemble des garanties prises sur un même crédit est limitée à l'encours de ce crédit.

Créances douteuses

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours échus et non échus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un concours au moins présente un risque de crédit avéré, identifié de manière individuelle. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou de caution.

L'identification en encours douteux est effectuée conformément aux dispositions du règlement n° 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable relatif au traitement comptable du risque de crédit, modifié par le règlement CRC n° 2005-03 du 25 novembre 2005, notamment en cas de créances impayées depuis : plus de trois mois et six mois en matière immobilière et pour les créances sur les collectivités territoriales.

Un encours douteux compromis est un encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lequel un passage en perte à terme est envisagé. Les créances déchuées de leur terme, les contrats de crédit bail résiliés, les concours à durée indéterminée dont la clôture a été notifiée sont présumés devoir être inscrits en douteux compromis. L'existence de garanties couvrant la quasi-totalité des risques et les conditions d'évolution de la créance douteuse doivent être prises en considération pour qualifier un encours douteux de compromis et pour quantifier la dépréciation.

Le déclassement en encours douteux 'compromis' intervient :

A la déchéance du terme

A la clôture des relations, dans le cas de créances à durée indéterminée

En tout état de cause, le déclassement est décidé en fonction de l'état du dossier et des garanties.

Les intérêts courus et ou échus non perçus sur créances douteuses sont comptabilisés en produits d'exploitation bancaire et dépréciés à due concurrence. Lorsque la créance est qualifiée de compromise les intérêts courus non encaissés ne sont plus comptabilisés.

Plus généralement, les créances douteuses sont réinscrites en encours sains quand les règlements reprennent de façon régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles, et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance.

Opérations de pension

Les opérations de pension livrée sont comptabilisées conformément aux dispositions du règlement n° 89-07 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière complété par l'instruction n° 94-06 de la Commission bancaire.

Les éléments d'actif mis en pension sont maintenus au bilan du cédant, qui enregistre au passif le montant encaissé, représentatif de sa dette à l'égard du cessionnaire. Le cessionnaire enregistre à l'actif le montant versé représentatif de sa créance à l'égard du cédant. Lors des arrêts comptables, les actifs mis en pension, ainsi que la dette à l'égard du cessionnaire ou la créance sur le cédant, sont évalués selon les règles propres à chacune de ces opérations.

Dépréciation

Les créances, dont le recouvrement est devenu incertain, donnent lieu à la constitution de dépréciations, inscrites en déduction de l'actif, destinées à couvrir le risque de perte. Les dépréciations sont calculées créance par créance en tenant compte de la valeur actuelle des garanties reçues. Elles sont déterminées selon une fréquence au moins trimestrielle et sur la base de l'analyse du risque et des garanties disponibles. Les dépréciations couvrent au minimum les intérêts non encaissés sur encours douteux.

Les dépréciations pour pertes probables avérées couvrent l'ensemble des pertes provisionnelles, calculées par différence entre les capitaux restant dus et les flux provisionnels actualisés selon le taux effectif.

Quand le risque de crédit est identifié, non pas sur base individuelle, mais sur la base d'un portefeuille d'encours présentant des caractéristiques de risques similaires et pour lequel les informations disponibles permettent d'anticiper un risque de défaillance et de pertes à l'échéance, il est constaté sous forme de provision au passif.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

2.3.3 Titres

Le terme « titres » recouvre les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe (c'est-à-dire à rendement non aléatoire), les actions et les autres titres à revenu variable.

Les opérations sur titres sont régies au plan comptable par deux textes principaux :

- le règlement CRC n° 2008-17, modifiant le règlement CRBF n° 90-01 du 23 février 1990 et complété par l'instruction n° 94-07 de la Commission bancaire, qui définit les règles générales de comptabilisation et de valorisation des titres,
- le règlement du CRBF n° 89-07, complété de l'instruction n° 94-06 de la Commission bancaire, qui définit les règles relatives à des opérations particulières de cession comme les cessions temporaires de titres.

Les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement, titres de l'activité de portefeuille, titres de placement et titres de transaction.

Pour les titres de transaction, de placement, d'investissement ainsi que de l'activité de portefeuille, les risques de défaillance avérés de la contrepartie dont les impacts peuvent être isolés font l'objet de dépréciations. Les mouvements de dépréciations sont inscrits en coût du risque.

Titres de placement

Sont considérés comme des titres de placement, les titres qui ne sont inscrits dans aucune autre catégorie.

Les titres de placement sont enregistrés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

Le cas échéant, pour les titres à revenu fixe, les intérêts courus sont constatés dans des comptes rattachés en contrepartie du compte de résultat au poste « Intérêts et produits assimilés ».

La différence éventuelle entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement (prime ou décote) des titres à revenu fixe est rapportée au compte de résultat sur la durée résiduelle du titre en utilisant la méthode actuarielle.

Les titres de placement sont évalués au plus bas de leur prix d'acquisition ou de leur prix de marché. Pour les parts d'OPCVM et de FCP, les valeurs de marché correspondent aux valeurs liquidatives disponibles dans le contexte de marché en vigueur à la date d'arrêté.

Les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation qui peut être appréciée par ensembles homogènes de titres, sans compensation avec les plus values constatées sur les autres catégories de titres.

Les gains, provenant des éventuels instruments de couverture, au sens de l'article 4 du règlement n° 88-02 du CRB, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les plus et moins-values de cession réalisées sur les titres de placement, ainsi que les dotations et reprises de dépréciations sont enregistrées dans la rubrique « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés ».

Titres d'investissement

Ce sont des titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixe qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie « Titres de transaction » ou de la catégorie « Titres de placement » avec l'intention manifeste et la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance. Les titres ne doivent pas être soumis à une contrainte existante, juridique ou autre, qui serait susceptible de remettre en cause l'intention de détention jusqu'à l'échéance des titres. Le classement en titres d'investissement ne fait pas obstacle à leur désignation comme éléments couverts contre le risque de taux d'intérêt.

Les titres d'investissement sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus. Lorsqu'ils proviennent du portefeuille de placement, ils sont inscrits à leur prix d'acquisition et les dépréciations antérieurement constituées sont reprises sur la durée de vie résiduelle des titres concernés.

L'écart entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres, ainsi que les intérêts courus attachés à ces derniers, sont enregistrés selon les mêmes règles que celles applicables aux titres de placement à revenu fixe.

Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas les titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres. Les plus values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres d'investissement ne peuvent pas sauf exceptions faire l'objet de vente ou de transfert dans une autre catégorie de titres.

Les titres de transaction ou de placement à revenus fixes, reclassés vers la catégorie titres d'investissement, dans le cadre de l'illiquidité des marchés, par application des dispositions du Règlement CRC n° 2008-17, peuvent toutefois être cédés lorsque le marché sur lequel ils sont échangés redevient actif.

Titres de participation et parts dans les entreprises liées

Relèvent de cette catégorie les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise car elle permet notamment d'exercer une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices ou d'en assurer le contrôle.

Les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont enregistrés pour leur prix d'acquisition frais inclus si les montants sont significatifs.

A la clôture de l'exercice, ils sont individuellement évalués au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est appréciée notamment au regard de critères tels que le caractère stratégique, la volonté de soutien ou de conservation, le cours de bourse, l'actif net comptable, l'actif net réévalué, des éléments prévisionnels. Les moins values latentes, calculées par lignes de titres, font l'objet d'une dépréciation sans compensation avec les plus values latentes constatées. Les plus values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres enregistrés parmi les titres de participation et parts dans les entreprises liées ne peuvent être transférés vers une autre catégorie comptable.

2.3.4 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les règles de comptabilisation des immobilisations sont définies par :

- le règlement CRC n° 2004-06 relatif la comptabilisation et à l'évaluation des actifs et,
- le règlement CRC n° 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire sans substance physique. Les immobilisations incorporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Elles sont amorties selon leur durée probable d'utilisation.

Les logiciels sont amortis sur une durée maximum 5 ans. La quote-part d'amortissement supplémentaire dont peuvent bénéficier les logiciels en application des dispositions fiscales est inscrite en amortissement dérogatoire.

Les fonds de commerce ne sont pas amortis mais font l'objet, le cas échéant, de dépréciations.

Immobilisations corporelles

Une immobilisation corporelle est un actif physique détenu, soit pour être utilisé dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loué à des tiers, soit à des fins de gestion interne et dont l'entité attend qu'il soit utilisé au-delà de l'exercice en cours.

Les constructions étant des actifs composés de plusieurs éléments ayant des utilisations différentes dès l'origine, chaque élément est comptabilisé séparément à sa valeur d'acquisition et un plan d'amortissement propre à chacun des composants est retenu.

Le montant amortissable est la valeur brute sous déduction de la valeur résiduelle lorsque cette dernière est mesurable, significative et durable. Les principaux composants des constructions sont amortis selon la durée de consommation des avantages économiques attendus, soit en général la durée de vie du bien :

Composants	Durée d'utilité
<i>Terrain</i>	NA
<i>Façades non destructibles</i>	NA
<i>Façades/couverture / étanchéité</i>	20-40 ans
<i>Fondations / ossatures</i>	30- 60 ans
<i>Ravalement</i>	40 ans
<i>Equipements techniques</i>	10-20 ans
<i>Aménagements techniques</i>	10-20 ans
<i>Aménagements intérieurs</i>	8-15 ans

Les autres immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition, à leur coût de production ou à leur coût réévalué. Le coût des immobilisations libellé en devises est converti en euros au cours du jour de l'opération. Les biens sont amortis selon la durée de consommation des avantages économiques attendus, soit en général la durée de vie du bien.

Le cas échéant, les immobilisations peuvent faire l'objet d'une dépréciation.

2.3.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés sur une ligne spécifique au passif.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les frais d'émission sont pris en charge dans la totalité de l'exercice ou étalés sur la durée de vie des emprunts correspondants. Les primes d'émission et de remboursement sont étalées sur la durée de la vie de l'emprunt par le biais d'un compte de charge à répartir.

2.3.6 Provisions

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code, nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise. Conformément aux dispositions du règlement CRC n° 2000-06, la constitution de telles provisions est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tiers.

Il recouvre en outre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code que des événements survenus ou en cours rendant probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

Il comprend notamment une provision pour engagements sociaux, une provision pour risques de contrepartie et une provision épargne logement.

Engagements sociaux

Les avantages versés au personnel sont comptabilisés en application de la Recommandation n° 2003-R-01 du Conseil National de la Comptabilité. Ils sont classés en 4 catégories :

- **Avantages à court terme**

Les avantages à court terme recouvrent principalement les salaires, congés annuels, intéressement, participation, primes payés dans les douze mois de la clôture de l'exercice et se rattachant à cet exercice. Ils sont comptabilisés en charge de l'exercice y compris pour les montants restant dus à la clôture.

- **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme sont des avantages généralement liés à l'ancienneté, versés à des salariés en activité et payés au-delà de douze mois de la clôture de l'exercice; il s'agit en particulier des primes pour médaille du travail.

Ces engagements font l'objet d'une provision correspondant à la valeur des engagements à la clôture.

Ces derniers sont évalués selon une méthode actuarielle tenant compte d'hypothèses démographiques et financières telles que l'âge, l'ancienneté, la probabilité de présence à la date d'attribution de l'avantage et le taux d'actualisation. Ce calcul opère une répartition de la charge dans le temps en fonction de la période d'activité des membres du personnel (méthode des unités de crédits projetées).

- **Avantages postérieurs à l'emploi**

Les avantages au personnel postérieurs à l'emploi recouvrent les indemnités de départ en retraite, les retraites et avantages aux retraités.

Les avantages au personnel postérieurs à l'emploi recouvrent les indemnités de départ en retraite.

Les indemnités de départ à la retraite des salariés de la Caisse Régionale relèvent d'un régime à prestations définies dont la gestion est externalisée au moyen d'un contrat souscrit auprès d'AVIVA.

La méthode d'évaluation utilisée est identique à celle décrite pour les avantages à long terme.

Provisions épargne logement

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne proposés aux particuliers dont les caractéristiques sont définies par la loi de 1965 sur l'épargne logement et les décrets pris en application de cette loi.

Le régime d'épargne logement génère des engagements de deux natures pour les établissements qui commercialisent ces produits :

- l'engagement de devoir, dans le futur, accorder à la clientèle des crédits à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats CEL ;
- l'engagement de devoir rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée pour les PEL ou à un taux fixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les contrats de CEL.

Les engagements présentant des conséquences potentiellement défavorables sont évalués pour chacune des générations de plans d'épargne logement d'une part et pour l'ensemble des comptes épargne logement d'autre part.

Les risques attachés à ces engagements sont couverts par une provision dont le montant est déterminé par l'actualisation des résultats futurs dégagés sur les encours en risques :

- l'encours d'épargne en risque correspond au niveau d'épargne futur incertain des plans existant à la date de calcul de la provision. Il est estimé statistiquement en tenant compte du comportement des souscripteurs épargnants, pour chaque période future, par différence entre les encours d'épargne probables et les encours d'épargne minimum attendus ;
- l'encours de crédits en risque correspond aux encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date de calcul et des crédits futurs estimés statistiquement en tenant compte du comportement de la clientèle et des droits acquis et projetés attachés aux comptes et plans d'épargne logement.

Les résultats des périodes futures sur la phase d'épargne sont déterminés, pour une génération considérée, par différence entre le taux réglementé offert et la rémunération attendue pour un produit d'épargne concurrent.

Les résultats des périodes futures sur la phase de crédit sont déterminés par différence entre le taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL, et le taux anticipé des prêts à l'habitat non réglementés.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable, une provision est constituée, sans compensation entre les générations. Les engagements sont estimés par application de la méthode Monte-Carlo pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux d'intérêt et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque.

La provision est inscrite au passif du bilan et les variations sont enregistrées en produit net bancaire.

2.3.7 Fonds pour risques bancaires généraux

Ces fonds sont destinés à couvrir les risques inhérents aux activités de l'entité, conformément aux conditions requises par l'article 3 du règlement n° 90-02 du CRBF et par l'instruction n° 86-05 modifiée de la Commission bancaire.

2.3.8 Instruments financiers à terme

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux d'intérêt, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements n°88-02 et 90-15 du CRBF modifiés et de l'instruction 94-04 modifiée par l'instruction 2003-03 de la Commission bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale des contrats. A la date de clôture, le montant de ces engagements représente le volume des opérations non dénouées à la clôture.

Les principes comptables appliqués diffèrent selon la nature des instruments et les intentions des opérateurs à l'origine.

Opérations fermes

Les contrats d'échange de taux et assimilés (accords de taux futurs, garantie de taux plancher et plafond) sont classés selon le critère de l'intention initiale dans les catégories suivantes :

- micro-couverture (couverture affectée) ;
- macro-couverture (gestion globale de bilan) ;
- positions spéculatives / positions ouvertes isolées ;
- gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction.

Les montants perçus ou payés concernant les deux premières catégories sont comptabilisés *prorata temporis* dans le compte de résultat.

Les charges et produits d'instruments utilisés à titre de couverture d'un élément ou d'un ensemble d'éléments homogènes sont enregistrés en résultat de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. Les éléments de résultat de l'instrument de couverture sont comptabilisés dans le même poste que les produits et charges concernant les éléments couverts en « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilés ». Le poste « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation » est utilisé lorsque les éléments couverts sont inclus dans le portefeuille de négociation.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits *prorata temporis* en compte de résultat au poste « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilés ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Les charges et les produits relatifs à certains contrats constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou *prorata temporis* selon la nature de l'instrument. Les pertes latentes éventuelles, constatées par rapport à la valeur de marché, font l'objet d'une provision. La détermination de cette valeur est fonction de la nature des marchés concernés (organisés et assimilés ou de gré à gré). Sur les marchés organisés, les instruments bénéficient d'une cotation permanente et d'une liquidité suffisante pour justifier leur valorisation au prix de marché. Les plus values latentes ne sont pas enregistrées.

Les contrats relevant de la gestion spécialisée sont valorisés selon les méthodes du coût de remplacement ou obligatoire après prise en compte d'une décote pour tenir compte du risque de contrepartie et de la valeur actualisée des frais de gestion futurs. Les variations de valeur d'un arrêté comptable à l'autre sont inscrites immédiatement en compte de résultat au poste « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation ».

Les soultes de résiliation ou d'assignation sont comptabilisées comme suit :

- * Pour les opérations classées en gestion spécialisée ou en position ouverte isolée, les soultes sont rapportées immédiatement en compte de résultat ;
- * Pour les opérations de micro-couverture et de macro-couverture, les soultes sont soit amorties sur la durée de vie résiduelle de l'élément anciennement couvert soit rapportées immédiatement en compte de résultat.

Opérations conditionnelles

Le montant notionnel de l'instrument sous-jacent sur lequel porte l'option ou le contrat à terme est enregistré en distinguant les contrats de couverture des contrats négociés dans le cadre d'opérations de marché.

Pour les opérations sur options de taux d'intérêt, de change ou sur actions, les primes payées ou encaissées sont enregistrées en compte d'attente. A la clôture de l'exercice, ces options font l'objet d'une valorisation portée en compte de résultat dans le cas de produits cotés sur un marché organisé ou assimilé. Pour les marchés de gré à gré, seules les moins-values font l'objet d'une provision et les plus values latentes ne sont pas enregistrées. Lors de la vente, du rachat, de l'exercice ou à l'expiration, les primes sont enregistrées immédiatement en compte de résultat.

Pour les opérations de couverture, les produits et charges sont rapportés de manière symétrique à ceux afférents à l'élément couvert. Les instruments conditionnels vendeurs ne sont pas éligibles au classement en macro-couverture.

Les marchés de gré à gré peuvent être assimilés à des marchés organisés lorsque les établissements qui jouent le rôle de mainteneurs de marchés garantissent des cotations permanentes dans des fourchettes réalistes ou lorsque des cotations de l'instrument financier sous-jacent s'effectuent elles-mêmes sur un marché organisé. Les variations de valeurs des options non cotées sont déterminées selon un calcul mathématique.

2.3.9 Intérêts et assimilés – Commissions

Les intérêts et les commissions assimilables par nature à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat *prorata temporis*.

Les commissions et coûts liés à l'octroi ou à l'acquisition d'un concours sont notamment assimilés à des compléments d'intérêts et sont étalés sur la durée de vie effective du crédit au prorata du capital restant dû.

Les autres commissions sont enregistrées selon la nature de la prestation :

- * Commissions rémunérant une prestation instantanée : enregistrement lors de l'achèvement des prestations.
- * Commissions rémunérant une prestation continue ou discontinue avec plusieurs échéances successives échelonnées : enregistrement au fur et à mesure de l'exécution de la prestation.

2.3.10 Revenus des titres à revenu variable

Les dividendes sont comptabilisés dès que leur paiement a été décidé par l'organe compétent. Ils sont enregistrés en « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus d'obligations ou des titres de créances négociables sont comptabilisés pour la partie courue dans l'exercice.

2.3.11 Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice.

Les établissements du réseau BPCE bénéficient depuis l'exercice 2010 des dispositions de l'article 91 de la loi de finance rectificative pour 2008, qui étend le mécanisme de l'intégration fiscale aux réseaux bancaires mutualistes.

L'établissement a signé avec sa mère intégrante une convention d'intégration fiscale qui lui assure de constater dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale mutualiste.

NOTE 3. INFORMATIONS SUR LE BILAN

Sauf information contraire, les notes explicatives sur les postes du bilan sont présentées nettes d'amortissements et de dépréciations.

3.1 Opérations interbancaires

en milliers d'euros

ACTIF	31/12/2011	31/12/2010
Créances à vue	57 532	26 768
<i>Comptes ordinaires</i>	57 532	26 768
<i>Comptes et prêts au jour le jour</i>	0	0
<i>Valeurs et titres reçus en pension au jour le jour</i>	0	0
Valeurs non imputées	106	5
Créances à terme	50 431	40 672
<i>Comptes et prêts à terme</i>	50 076	40 672
<i>Prêts subordonnés et participatifs</i>	356	0
<i>Valeurs et titres reçus en pension à terme</i>	0	0
Créances rattachées	468	301
Créances douteuses	0	0
<i>dont créances douteuses compromises</i>	0	0
Dépréciations des créances interbancaires	0	0
<i>dont dépréciation sur créances douteuses compromises</i>	0	0
TOTAL	108 537	67 746

Les créances sur opérations avec le réseau se décomposent en 57 529 milliers d'euros à vue et 5 821 milliers d'euros à terme.

La centralisation à la Caisse des dépôts et consignations de la collecte du Livret A et du LDD représente 43 255 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

en milliers d'euros

PASSIF	31/12/2011	31/12/2010
Dettes à vue	388	709
<i>Comptes ordinaires créditeurs</i>	388	709
<i>Comptes et emprunts au jour le jour</i>	0	0
<i>Valeurs et titres donnés en pension au jour le jour</i>	0	0
<i>Autres sommes dues</i>	0	0
Dettes à terme	381 153	296 144
<i>Comptes et emprunts à terme</i>	381 153	296 144
<i>Valeurs et titres donnés en pension à terme</i>	0	0
Dettes rattachées	8 197	3 049
TOTAL	389 738	299 902

Les dettes sur opérations avec le réseau se décomposent en 388 milliers d'euros à vue et 380 798 milliers d'euros à terme.

3.2 Opérations avec la clientèle

3.2.1 Opérations avec la clientèle

Créances sur la clientèle

en milliers d'euros

ACTIF	31/12/2011	31/12/2010
Comptes ordinaires débiteurs	30 497	40 632
Créances commerciales	11 911	6 747
Autres concours à la clientèle	1 101 195	1 036 602
Crédits à l'exportation	0	0
Crédits de trésorerie et de consommation	97 884	119 695
Crédits à l'équipement	583 682	526 945
Crédits à l'habitat	418 274	388 396
Autres crédits à la clientèle	608	601
Valeurs et titres reçus en pension	0	0
Prêts subordonnés	747	965
Autres		
Créances rattachées	14 101	7 227
Créances douteuses	76 276	71 583
Dépréciations des créances sur la clientèle	(30 950)	(27 477)
Total	1 203 032	1 135 314

Dettes vis-à-vis de la clientèle

en milliers d'euros

PASSIF	31/12/2011	31/12/2010
Comptes d'épargne à régime spécial	423 766	398 771
Livret A	12 916	31 231
PEL / CEL	121 067	118 446
Autres comptes d'épargne à régime spécial (*)	259 753	249 094
Autres comptes et emprunts auprès de la clientèle (1)	408 908	388 831
Dépôts de garantie	3	2
Autres sommes dues	1 119	1 706
Dettes rattachées	10 545	11 461
Total	844 341	800 771

(1) Détail des comptes et emprunts auprès de la clientèle

en milliers d'euros	31/12/2011			31/12/2010		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes ordinaires créditeurs	261 228	///	261 228	254 119	///	254 119
Emprunts auprès de la clientèle financière	0	0	0	0	0	0
Valeurs et titres donnés en pension livrés	0	0	0	0	0	0
Autres comptes et emprunts	0	147 680	147 680	0	134 712	134 712
Total	261 228	147 680	408 908	254 119	134 712	388 831

3.2.2 Répartition des encours de crédit par agent économique

en milliers d'euros	Créances saines		Créances douteuses		Dont créances douteuses compromises	
		Brut	Dépréciation individuelle	Brut	Dépréciation individuelle	
Société non financières	603 809	49 702	(20 167)	19 892	(17 802)	
Entrepreneurs individuels	163 171	14 016	(5 687)	5 609	(5 020)	
Particuliers	371 416	12 322	(5 000)	4 931	(4 413)	
Administrations privées	3 544	238	(96)	95	(85)	
Administrations publiques et Sécurité Sociale	15 757					
Autres	7					
Total au 31 décembre 2011	1 157 704	76 278	(30 950)	30 527	(27 320)	
Total au 31 décembre 2010	1 091 208	71 583	27 477	40 974	24 648	

3.3 Effets publics, obligations, actions, autres titres à revenu fixe et variable

3.3.1 Portefeuille titres

en milliers d'euros	31/12/2011				31/12/2010			
	Transaction	Placements	Investissement	Total	Transaction	Placements	Investissement	Total
Effets publics et valeurs assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0
Valeurs touchées	///	0	0	0	///	0	0	0
Créances rattachées	///	0	0	0	///	0	0	0
Dépréciations	///	0	0	0	///	0	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	41	0	41	0	0	0	0
Valeurs touchées	///	48	0	48	///	0	0	0
Créances rattachées	///	0	0	0	///	0	0	0
Dépréciations	///	(7)	0	(7)	///	0	0	0
Actions et autres titres à revenu variable	0	13	0	13	0	14	0	14
Montants touchés	///	21	0	21	///	21	0	21
Créances rattachées	///	0	0	0	///	0	0	0
Dépréciations	///	(6)	0	(6)	///	(1)	0	(1)
Total	0	64	0	64	0	14	0	14

Obligations et autres titres à revenu fixe

en milliers d'euros	31/12/2011				31/12/2010			
	Transaction	Placements	Investissement	Total	Transaction	Placements	Investissement	Total
Titres cotés	0	48	0	48	0	0	0	0
Titres non cotés	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres prêtés	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres empruntés	0	0	0	0	0	0	0	0
Créances douteuses	0	0	0	0	0	0	0	0
Créances rattachées	0	2	0	2	0	0	0	0
Total	0	48	0	48	0	0	0	0
dont titres subordonnés	0	0	0	0	0	0	0	0

Actions et autres titres à revenu variable

en milliers d'euros	31/12/2011				31/12/2010			
	Transaction	Placements	TAP	Total	Transaction	Placements	TAP	Total
Titres cotés				0				0
Titres non cotés		13		13		14		14
Créances rattachées		0		0		0		0
Total	0	13	0	13	0	14	0	14

3.3.2 Evolution des titres d'investissement

en milliers d'euros	31/12/2010	Achats	Cessions	Remboursement net	Consumption	Départs / surcotes	Transferts	Autres variations	31/12/2011
Effets publics	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0

3.3.3 Reclassements d'actifs

L'établissement n'a pas opéré de reclassements d'actif.

3.4 Participations, parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme

3.4.1 Evolution des participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

<i>en milliers d'euros</i>	01/01/2011	Augmentation	Diminution	Conversion	Autres variations	31/12/2011
Valeurs brutes	9 030	152	(2 552)	0	9	6 639
<i>Participations et autres titres détenus à long terme</i>	8 931	152	(2 552)	0	9	6 540
<i>Parts dans les entreprises liées</i>	99	0	0	0	0	99
Dépréciations	(2 651)	0	2 450	0	0	(201)
<i>Participations et autres titres à long terme</i>	(2 552)	0	2 450	0	0	(102)
<i>Parts dans les entreprises liées</i>	(99)	0	0	0	0	(99)
Immobilisations financières nettes	6 379	152	(102)	0	9	6 438

3.4.2 Tableau des filiales et participations

Les montants sont exprimés en milliers d'euros.

Filiales et participations	Capitaux propres		Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
	Capital	autres que le capital y compris FRBG le cas échéant				
				Brute		Nette
A. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication						
1. Filiales (détenues à \geq de 50%)						
2. Participations (détenues entre 10 et 50%)						
SCCM	5 004		34,93%	1 748	1 748	0
Bretagne Investissements	2 011		49,62%	1 165	1 165	0
B. Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas un 1 % du capital de la société astreinte à la publication						
Participations dans les sociétés françaises				3 726	3 525	0
Participations dans les sociétés étrangères dont participations dans les sociétés cotées						0

3.5 Immobilisations incorporelles et corporelles

3.5.1 Immobilisations incorporelles

<i>en milliers d'euros</i>	01/01/2011	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	31/12/2011
Valeurs brutes	2 348	130	(53)	(1)	2 424
Droits au bail et fonds commerciaux	1 238	0	(53)	(1)	1 184
Logiciels	1 110	130	0	0	1 240
Autres	0	0	0	0	0
Amortissements et dépréciations	(941)	(121)	0	0	(1 062)
Droits au bail et fonds commerciaux	0	0	0	0	0
Logiciels	(941)	(121)	0	0	(1 062)
Autres	0	0	0	0	0
Total valeurs nettes	1 407	9	(53)	(1)	1 382

3.5.2 Immobilisations corporelles

<i>en milliers d'euros</i>	01/01/2011	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	31/12/2011
Valeurs brutes	24 388	1 688	(4 052)	7 551	29 675
Immobilisations corporelles d'exploitation	24 004	1 672	(4 025)	7 551	29 202
Terrains	376	9	(160)	0	225
Constructions	14 389	1 008	(3 551)	0	11 846
Parts de SCI	1 652	0	0	7 551	9 203
Autres	7 587	655	(314)	0	7 928
Immobilisations hors exploitation	384	16	(27)	0	373
Amortissements et dépréciations	(9 704)	(1 462)	2 267	0	(8 899)
Immobilisations corporelles d'exploitation	(9 723)	(1 462)	2 254	0	(8 931)
Terrains	0	0	0	0	0
Constructions	(4 498)	(690)	2 023	0	(3 165)
Parts de SCI	0	0	0	0	0
Autres	(5 225)	(762)	231	0	(5 756)
Immobilisations hors exploitation	(71)	(10)	13	0	(68)
Total valeurs nettes	14 584	226	(1 785)	7 551	20 586

3.6 Dettes représentées par un titre

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010
Bons de caisse et bons d'épargne	185	183
Titres du marché interbancaire et de créances négociables	8 950	13 400
Emprunts obligataires	0	0
Autres dettes représentées par un titre	0	0
Dettes rattachées	112	23
Total	9 227	13 606

Les primes de remboursement ou d'émission restant à amortir s'élèvent à 37 milliers d'euros. Le solde non amorti correspond à la différence entre le montant initialement reçu et le prix de remboursement des dettes représentées par un titre.

3.7 Autres actifs et autres passifs

en milliers d'euros	31/12/2011		31/12/2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Comptes de règlement sur opérations sur titres	0	0	0	0
Primes sur instruments conditionnels achetés et vendus	2 879	307	1 430	166
Dettes sur titres empruntés et autres dettes de titres	///	0	///	0
Créances et dettes sociales et fiscales	0	0	0	0
Dépôts de garantie reçus et versés	0	0	0	0
Autres débiteurs divers, autres créditeurs divers	5 777	3 665	6 665	2 360
TOTAL	8 656	3 972	6 995	2 526

3.8 Comptes de régularisation

en milliers d'euros	31/12/2011		31/12/2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Engagements sur devises	0	0	0	0
Gains et pertes différés sur instruments financiers à terme de couverture	0	0	0	0
Charges et produits constatés d'avance	727	4 956	635	6 189
Produits à recevoir/Charges à payer	1 883	4 865	1 544	4 584
Valeurs à l'encaissement	2 500	582	703	8 956
Autres	1 309	3 836	895	6 570
TOTAL	6 499	14 239	3 777	24 299

3.9 Provisions

3.9.1 Tableau de variations des provisions

en milliers d'euros	01/01/2011	Dotations	Reprises	Autres	31/12/2011
Provisions pour risques de contrepartie	444	3 243	(1 331)	(197)	2 159
Provisions pour engagements sociaux	1 190	800	(816)	21	1 195
Provisions pour PEL/CEI	1 011	0	(490)	0	1 421
Autres provisions pour risques	0	21	(86)	162	87
Partenariat titres et instruments financiers à terme	0	0	0	0	0
Immobilisations financières	0	0	0	0	0
Promotion immobilière	0	0	0	0	0
Provisions pour impôts	0	0	0	0	0
Autres	0	21	(96)	162	87
Provisions exceptionnelles	0	0	0	0	0
Provisions pour restructurations informatiques	0	0	0	0	0
Autres provisions exceptionnelles	0	0	0	0	0
Total	3 645	4 064	(2 733)	(14)	4 962

3.9.2 Provisions et dépréciations constituées en couverture du risque de contrepartie

en milliers d'euros	01/01/2011	Dotations	Utilisations	Reprises	31/12/2011
Dépréciations inscrites en déduction des éléments d'actifs	30 128	9 263	(8 240)	0	31 151
Dépréciations sur créances sur la clientèle	27 477	0 263	(8 790)	0	20 950
Dépréciations sur autres créances	2 651	0	(2 450)	0	203
Provisions pour risques de contrepartie inscrites au passif	3 545	4 064	(2 637)	(110)	4 962
Provisions sur engagements hors bilan (1)	59	30	0	0	89
Provisions pour risque de contrepartie clientèle (2)	186	3 213	(1 331)	0	2 068
Autres provisions	3 298	821	(1 306)	(110)	2 703
TOTAL	33 607	13 327	(10 677)	(110)	36 057

(1) dont risque d'exécution d'engagements par signature

(2) Une provision pour risque est constituée sur le périmètre des engagements non douteux, inscrits au bilan ou au hors-bilan, pour lesquels les informations disponibles permettent d'anticiper un risque de défaillance et de pertes à l'échéance (Dont au 31 décembre 2011 : 2.015 de provisions collectives).

3.9.3 Provisions pour engagements sociaux

Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies concernent les régimes de retraites obligatoires gérés par la sécurité sociale et par les caisses de retraite AGIRC et ARRCO et des régimes sur complémentaires auxquels adhèrent les *Crédits Maritimes*. L'engagement du Crédit Maritime Bretagne Normandie est limité au versement des cotisations (975 milliers d'euros en 2011).

Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies et avantages à long terme

Les engagements du Crédit Maritime Bretagne Normandie concernent le régime suivant :

Bonification pour médailles d'honneur du travail et autres avantages à long terme, montant de l'engagement : 1 195 milliers d'euros.

Ces engagements sont calculés conformément aux dispositions de la Recommandation n° 2003-R-01 du Conseil national de la comptabilité.

3.9.4 Provisions PEL / CEL

Encours des dépôts collectés

en milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Encours collectés au titre des Plans d'épargne logement (PEL)		
* ancienneté de moins de 4 ans	6 170	25 439
* ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	67 865	38 285
* ancienneté de plus de 10 ans	27 773	34 452
Encours collectés au titre des plans épargne logement	101 808	98 176
Encours collectés au titre des comptes épargne logement	19 259	20 270
TOTAL	121 067	118 446

Encours des crédits octroyés

en milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Encours de crédits octroyés		
* au titre des plans épargne logement	937	1 143
* au titre des comptes épargne logement	5 241	5 391
TOTAL	6 178	6 534

Provisions sur engagements liés aux comptes et plans épargne logement (PEL et CEL)

en milliers d'euros	01/01/2011	Dotations / reprises nettes	31/12/2011
Provisions constituées au titre des PEL			
* ancienneté de moins de 4 ans	69	-1	68
* ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	260	-260	0
* ancienneté de plus de 10 ans	1 140	-142	998
Provisions constituées au titre des plans épargne logement	1 469	-403	1 066
Provisions constituées au titre des comptes épargne logement	390	-51	339
Provisions constituées au titre des crédits PEL	-12	-5	-17
Provisions constituées au titre des crédits CEL	64	-31	33
Provisions constituées au titre des crédits épargne logement	62	-36	26
TOTAL	1 911	-495	1 416

3.10 Dettes subordonnées

en milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Dettes subordonnées à durée déterminée	0	0
Dettes subordonnées à durée indéterminée	0	0
Dépôts de garantie à caractère mutuel	92	92
Dettes rattachées	0	0
Total	92	92

3.11 Fonds pour risques bancaires généraux

en milliers d'euros	31/12/2010	Augmentation	Diminution	Autres variations	31/12/2011
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	1 000	0	(400)	0	600
Total	1 000	0	(400)	0	600

3.12 Capitaux propres

en milliers d'euros	Capital	Primes d'émission	Réserves/ Autres	Résultat	Report à nouveau	Total capitaux propres hors FRBG
Total au 31 décembre 2010	97 083	3 364	2 956	5 114	-2 075	106 442
Variation de capital						0
Résultat de la période				2 622		2 622
Distribution de dividendes				-2 056		-2 056
Autres mouvements	-2 508		456	-3 058	2 602	-2 508
Total au 31 décembre 2011	94 575	3 364	3 412	2 622	627	104 500

Le capital social du Crédit Maritime Bretagne Normandie s'élève à 94 575 milliers d'euros dont 8 354 milliers d'euros de parts de catégorie A disposant d'un droit de vote et 86 221 milliers d'euros de parts de catégorie B ne disposant pas de droit de vote.

3.13 Durée résiduelle des emplois et ressources

Les emplois et ressources à terme définis sont présentés selon la durée restant à courir avec créances et dettes rattachées.

en milliers d'euros	moins de 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Indéterminé	31/12/2011
Total des emplois	206 124	111 816	481 130	611 798	743	1 313 610
Effets publics et valeurs assimilées						0
Créances sur les établissements de crédit	83 167	0	1 000	24 015	366	108 548
Opérations avec la clientèle	121 962	111 816	481 130	487 737	380	1 203 032
Obligations et autres titres à revenu fixe	-5	0	0	46	0	41
Opérations de crédit-bail et de locations simples	0	0	0	0	0	0
Total des ressources	677 166	140 100	334 563	91 579	0	1 243 308
Dettes envers les établissements de crédit	118 586	110 067	130 071	24 995	0	383 719
Opérations avec la clientèle	658 459	20 077	106 021	69 384	0	844 941
Dettes représentées par un titre	112	36	1 879	7 200	0	9 227
Dettes subordonnées	0	0	92	0	0	92

NOTE 4. INFORMATIONS SUR LE HORS BILAN ET OPERATIONS ASSIMILEES

4.1 Engagements reçus et donnés

4.1.1 Engagements de financement

en milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Engagements de financement donnés		
en faveur des établissements de crédit	819	918
en faveur de la clientèle	98 922	107 651
<i>Ouverture de crédits documentaires</i>	377	39
<i>Autres ouvertures de crédits confirmés</i>	98 412	107 612
<i>Autres engagements</i>	133	0
Total des engagements de financement donnés	99 741	108 569
Engagements de financement reçus		
d'établissements de crédit	54 000	0
de la clientèle	0	0
Total des engagements de financement reçus	54 000	0

4.1.2 Engagements de garantie

en milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Engagements de garantie donnés		
D'ordre d'établissements de crédit	0	0
- <i>confirmation d'ouverture de crédits documentaires</i>	0	0
- <i>autres garanties</i>	0	0
D'ordre de la clientèle	43 749	47 589
- <i>cautions immobilières</i>	2 031	1 463
- <i>cautions administratives et fiscales</i>	5 463	4 866
- <i>autres cautions et avals donnés</i>	22 116	23 017
- <i>autres garanties données</i>	14 139	18 243
Total des engagements de garantie donnés	43 749	47 589
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	90 526	110 467
Total des engagements de garantie reçus	134 275	158 056

4.1.3 Autres engagements ne figurant pas au hors bilan

en milliers d'euros	31/12/2011		31/12/2010	
	Engagements donnés	Engagements reçus	Engagements donnés	Engagements reçus
Autres valeurs affectées en garantie en faveur d'établissements de crédit	83 398		50 714	
Autres valeurs affectées en garantie reçues de la clientèle				
Total	83 398	0	50 714	0

À u 31 décembre 2011, les créances données en garantie dans le cadre des dispositifs de refinancement incluent plus particulièrement :

- 73 046 milliers d'euros de créances mobilisées auprès de la Banque de France dans le cadre du processus TRICP contre 50 714 milliers d'euros au 31 décembre 2010,
- 10 350 milliers d'euros de créances données en garantie auprès de la Caisse de refinancement hypothécaire contre 0 milliers d'euros au 31 décembre 2010,

4.2 Opérations sur instruments financiers à terme

4.2.1 Instruments financiers et opérations de change à terme

en milliers d'euros	31/12/2011			31/12/2010		
	Couverture	Autres opérations	Total	Couverture	Autres opérations	Total
Opérations fermes						
Opérations sur marchés organisés	0	0	0	0	0	0
Contrats de taux d'intérêt	0	0	0	0	0	0
Contrats de change	0	0	0	0	0	0
Autres contrats	0	0	0	0	0	0
Opérations de gré à gré	63 468	0	63 468	63 140	0	63 140
Accords de taux futurs (FRA)	0	0	0	0	0	0
Swaps de taux d'intérêt	62 470	0	62 470	63 140	0	63 140
Swaps financiers de devises	0	0	0	0	0	0
Autres contrats à terme	008	0	008	0	0	0
Total opérations fermes	63 468	0	63 468	63 140	0	63 140
Opérations conditionnelles						
Opérations sur marchés organisés	0	0	0	0	0	0
Options de taux d'intérêt	0	0	0	0	0	0
Options de change	0	0	0	0	0	0
Autres options	0	0	0	0	0	0
Opérations de gré à gré	255 196	0	255 196	108 125	0	108 125
Options de taux d'intérêt	255 196	0	255 196	108 125	0	108 125
Options de change	0	0	0	0	0	0
Autres options	0	0	0	0	0	0
Total opérations conditionnelles	255 196	0	255 196	108 125	0	108 125
Total instruments financiers et change à terme	318 664	0	318 664	171 265	0	171 265

Les montants nominaux des contrats recensés dans ce tableau ne constituent qu'une indication de volume de l'activité du Crédit Maritime Bretagne Normandie sur les marchés d'instruments financiers à la clôture de l'exercice et ne reflètent pas les risques de marché attachés à ces instruments.

Les engagements sur instruments de taux d'intérêt négociés sur des marchés de gré à gré portent essentiellement sur des swaps de taux et FRA pour les opérations à terme ferme, et sur des contrats de garantie de taux pour les opérations conditionnelles.

4.2.2 Ventilation par type de portefeuille des instruments financiers de taux d'intérêt négociés sur un marché de gré à gré

en milliers d'euros	31/12/2011				31/12/2010					
	Mise en couverture	Mise à disposition	Position en cours	Option exercée	Total	Mise en couverture	Mise à disposition	Position en cours	Option exercée	Total
Opérations fermes										
Accords de taux futurs (FRA)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Swaps de taux d'intérêt	62 470	0	0	0	62 470	56 577	0	0	0	56 577
Swaps financiers de devises	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres contrats à terme de taux d'intérêt	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations conditionnelles										
Options de taux d'intérêt	0	255 196	0	0	255 196	0	108 125	0	0	108 125
Total	62 470	255 196	0	0	317 666	56 577	108 125	0	0	164 702

Il n'y a pas eu de transferts d'opérations vers un autre portefeuille au cours de l'exercice.

4.2.3 Durée résiduelle des engagements sur instruments financiers à terme

en milliers d'euros	31/12/2011		
	de 0 à 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
Opérations fermes	40 000	15 000	7 470
Opérations sur marchés organisés	0	0	0
Opérations de gré à gré	40 000	15 000	7 470
Opérations conditionnelles	20 000	65 000	170 196
Opérations sur marchés organisés	0	0	0
Opérations de gré à gré	20 000	65 000	170 196
Total	60 000	80 000	177 666

NOTE 5. INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 Intérêts, produits et charges assimilés

en milliers d'euros	Exercice 2011			Exercice 2010		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec les établissements de crédit	2 175	(0 620)	(7 454)	1 457	(8 015)	(6 558)
Opérations avec la clientèle	00 032	(14 432)	38 800	47 532	(13 649)	33 883
Obligations et autres titres à revenu fixe	(40)	(250)	(209)	(57)	(45)	(102)
Dettes subordonnées	49	0	49	50	0	50
Autres	1 157	(1 106)	(50)	221	(237)	(16)
Total	63 364	(25 446)	27 918	49 212	(21 946)	27 266

Les produits d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit comprennent la rémunération des fonds du Livret A et du LDD centralisés à la Caisse des dépôts et consignations ainsi que les LEP. La reprise de la provision épargne logement s'élève à 491 milliers d'euros pour l'exercice 2011, contre 314 milliers d'euros pour l'exercice 2010.

5.2 Revenus des titres à revenu variable

en milliers d'euros	Exercice 2011	Exercice 2010
Actions et autres titres à revenu variable	1	1
Participations et autres titres détenus à long terme	0	0
Parts dans les entreprises liées	12	44
TOTAL	13	45

5.3 Commissions

en milliers d'euros	Exercice 2011			Exercice 2010		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations de trésorerie et interbancaire	67	(41)	46	87	(29)	58
Opérations avec la clientèle	10 411	(12)	10 399	10 526	(17)	10 511
Opérations sur titres	200	0	200	250	0	250
Moyens de paiement	5 382	(2 502)	2 880	4 924	(2 210)	2 714
Opérations de change	13	0	13	13	0	13
Engagements hors-bilan	0	(116)	(116)	99	0	99
Prestations de services financiers	490	(172)	318	682	(381)	301
Activités de conseil	0	0	0	0	0	0
Autres commissions	0	0	0	0	0	0
Total	16 643	(2 843)	13 800	16 583	(2 637)	13 946

5.4 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

en milliers d'euros	Exercice 2011	Exercice 2010
Titres de transaction	0	0
Opérations de change	14	16
Instrument financiers à terme	0	0
Total	14	16

5.5 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

en millions d'euros	Exercice 2011			Exercice 2010		
	Placement	TAP	Total	Placement	TAP	Total
Dépréciations	(7)	0	(7)	1	0	1
Dotations	(7)	0	(7)	0	0	0
Reprises	0	0	0	1	0	1
Résultat de cession	0	0	0	14	0	14
Autres éléments	0	0	0	0	0	0
Total	(7)	0	(7)	15	0	15

5.6 Autres produits et charges d'exploitation bancaire

en millions d'euros	Exercice 2011			Exercice 2010		
	Produits	Charges	Total	Produits	Charges	Total
Quota-part d'opérations faites en commun	0	0	0	76	0	76
Relaxations de charges et produits bancaires	54	0	54	55	0	55
Activités immobilières	0	0	0	0	0	0
Productions de services informatiques	0	0	0	0	0	0
Autres activités diverses	0	0	0	0	0	0
Autres produits et charges occasionnels	272	(99)	173	121	(98)	23
Total	412	(99)	313	252	(98)	154

5.7 Charges générales d'exploitation

en millions d'euros	Exercice 2011	Exercice 2010
Frais de personnel		
Salaires et traitements	(9 773)	(9 579)
Charges de retraite et assimilées	(4 039)	(3 735)
Autres charges sociales	(1 303)	(1 357)
Intéressement des salariés	(149)	(442)
Participation des salariés	0	0
Impôts et taxes liés aux rémunérations	(1 246)	(1 242)
Total des frais de personnel	(16 510)	(16 355)
Autres charges d'exploitation		
Impôts et taxes	(992)	(691)
Autres charges générales d'exploitation	(12 062)	(11 987)
Total des autres charges d'exploitation	(13 054)	(12 678)
Total	(29 564)	(29 033)

L'effectif moyen du personnel en activité au cours de l'exercice, ventilé par catégories professionnelles est le suivant : 91,3 cadres et 186,0 non cadres, soit un total de 277,3 salariés.

5.8 Coût du risque

en millions d'euros	Exercice 2011					Exercice 2010				
	Dotations	Reprises nettes	Parten non soustraits	Reopérations sur créances amorties	Total	Dotations	Reprises nettes	Parten non soustraits	Reopérations sur créances amorties	Total
Dotations et crédits										
Intérêts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges	(1 109)	1 052	(254)	55	(6 330)	(6 369)	1 860	(246)	44	(4 709)
Hors et déductions divers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions										
Engagements hors-bilan	(99)	0	0	0	(99)	(99)	0	0	0	(99)
Provisions pour risque et	(3 214)	1 324	0	0	(1 890)	(519)	152	0	0	(367)
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	(18 433)	4 384	(254)	55	(6 248)	(6 946)	1 992	(246)	44	(15 156)

5.9 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

en millions d'euros	Exercice 2011				Exercice 2010			
	Participations et autres titres à long terme	Titres immobilisés	Immobilisations reperçues et reconstruites	Total	Participations et autres titres à long terme	Titres immobilisés	Immobilisations reperçues et reconstruites	Total
Dépréciations	2 451	0	////	2 451	(0)	0	////	(6)
Dotations	0	0	////	0	(0)	0	////	(0)
Rapports	2 350	0	////	2 350	0	0	////	0
Résultat de cession	(2 374)	0	////	(2 374)	123	0	(25)	108
Total	76	0	2 037	2 113	123	0	(25)	98

5.10 Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels se caractérisent par leur nature inhabituelle et le fait qu'ils ne s'inscrivent pas dans le cadre des activités ordinaires de l'établissement. Ils concernent principalement en 2011 :

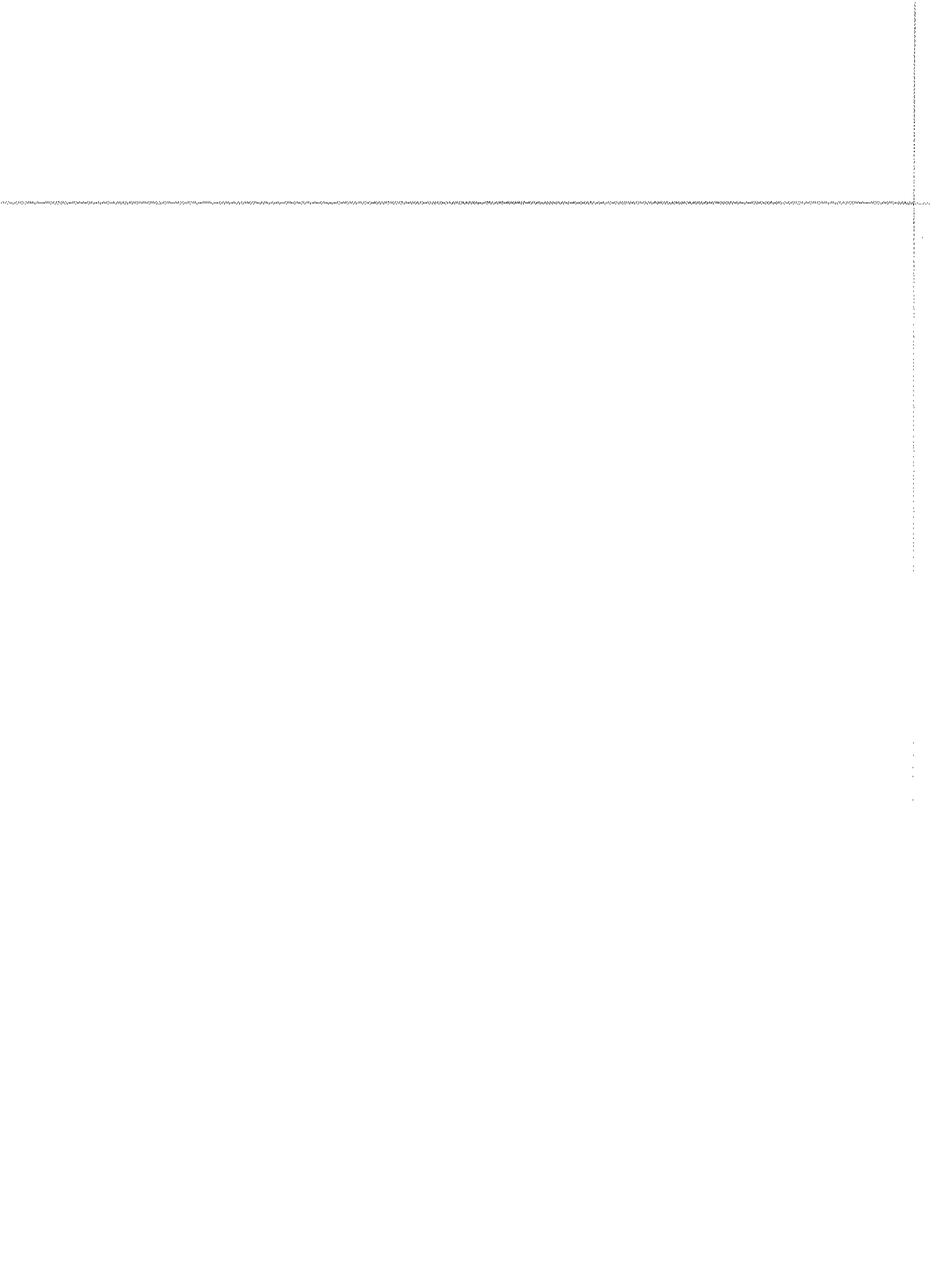
en milliers d'euros	Exercice 2011	Exercice 2010
Produits exceptionnels	181	0
Autres	181	
Charges exceptionnelles	(1 006)	(572)
Amende EIC		(323)
Fonds de garantie des dépôts		(226)
Dossier GIE	(206)	
Créations SCI	(296)	
Redressement Urssaf	(41)	
Autres	(463)	(23)

5.11 Impôt sur les bénéfices

Le Crédit Maritime Bretagne Normandie est membre du groupe d'intégration fiscale constitué par BPCE.

L'impôt sur les sociétés acquitté auprès de la tête de groupe, ventilé entre le résultat courant et le résultat exceptionnel, s'analyse ainsi :

en milliers d'euros	
Résultat net comptable	2 622
Réintégrations	6 060
Déductions	-4 003
Résultat brut fiscal	5 579
Taux impôt courant 33,33%	
Impôt théorique au taux normal	-1 860
Avoirs fiscaux	105
Autres (dont charges constatées d'avance PTZ)	162
Contribution sociale 3,3%	-36
Majoration IS 5%	-93
TOTAL	-1 722





KPMG Audit
15, rue du Professeur Jean Pecker
C.S. 14217
35042 Rennes Cedex
France

Ouest Conseils Audit

143 avenue de Kéradennec
CS 23023
29334 Quimper Cedex
France

**Caisse Régionale de Crédit Maritime
Mutuel
Bretagne - Normandie**

**Rapport des commissaires aux
comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2011
Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel
Bretagne - Normandie
2, rue Pierre Joseph Colin ZAC Atalante Champeaux
35000 Rennes
Ce rapport contient 31 pages
Référence : FN-121-25



KPMG Audit
15, rue du Professeur Jean Packer
C.S. 14217
35042 Rennes Cedex
France

Ouest Conseils Audit

143 avenue de Kéradennoc
CS 23023
29334 Quimper Cedex
France

Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel Bretagne - Normandie

Siège social : 2, rue Pierre Joseph Colin ZAC Atalante Champeaux
35000 Rennes
Capital social : € 94 575 000

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs les sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel Bretagne Normandie, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la caisse à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.2 de l'annexe qui expose un changement d'estimation comptable concernant la comptabilisation de provisions pour risque de crédits, constituées sur le périmètre des engagements non douteux (provision sur base portefeuille).

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Provisionnement des risques de crédit

Comme indiqué dans les notes 2.2 et 2.3.2 de l'annexe aux comptes annuels, votre caisse constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à leur couverture par des dépréciations et des provisions déterminées sur base individuelle et collective.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

A Rennes et à Quimper, le 12 mars 2012

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Frank Noël
Associé

~~Ouest~~ Conseils Audit

Paul Guillou
Associé

**Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel
de Bretagne Normandie
2 rue Pierre Joseph Colin
ZAC Atalante Champeaux
35000 RENNES**

**RAPPORT SPECIAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

**Société K.P.M.G. AUDIT
Commissaire aux Comptes
Représentée par F. NOEL
15 rue du Professeur Jean Pecker
CS 14217
35042 RENNES CEDEX**

**Société OUEST CONSEILS AUDIT
Commissaire aux Comptes
Représentée par P. GUILLOU
143 avenue de Kéradennec
29334 QUIMPER CEDEX**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**

CAISSE REGIONALE DE CREDIT MARITIME MUTUEL DE BRETAGNE NORMANDIE

Aux sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

• **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

- **Objet de la convention** : Acquisition parts sociales auprès de la SAMBO.
- Date d'autorisation** : 16 décembre 2011.
- Personnes intéressées** : Yves LE GARREC,
Elie PERON.
- Modalités et montants** : Votre Caisse Régionale a acquis 105.099 parts sociales de la SCI St Guénolé auprès de la SAMBO, et ce, moyennant le prix de 5.147.217 euros. Cette acquisition s'est effectuée dans le cadre du contrat de cession à réméré conclu avec cette société le 25 juin 2008.

.../...

▪ CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la SAMBO

Facturation par la Caisse Régionale :

- Prestations pour assistance administrative et technique..... 44.312 €

Facturation par la SAMBO :

- Location et participation aux charges locatives de l'agence située au 68 Quai de l'Odet à QUIMPER..... 37.495 €

Avec la SEPMAR

Les avances en compte courant consenties par la Caisse et autorisées au cours des précédents exercices s'élèvent au 31 décembre 2011 à 1.316.629 €. Les intérêts de l'exercice se sont élevés à 8.645 €.

Avec la SOCICREMA

Les avances en compte courant faites par la Caisse et autorisées au cours des précédents exercices s'élèvent au 31 décembre 2011 à 777.571 €. Elle n'a pas donné lieu à rémunération.

Au titre des SCI

Les montants des loyers et charges qui ont été facturés à la Caisse Régionale sont les suivants :

- la SCI SAINT GUENOLE.....	80.241 €
- la SCI BREST.....	54.323 €
- la SCI PENMARC'H.....	11.102 €
- la SCI KERNEVEZ.....	23.067 €
- la SCI LE GUILVINEC	6.862 €
- la SCI DOUARNENEZ	8.388 €
- la SCI PONT-L'ABBE.....	11.201 €
- la SCI LOCTUDY	7.493 €

Avec la Banque Populaire de l'Ouest

1. La caisse du Crédit Maritime Mutuel de Bretagne Normandie, issue de la fusion de l'ex-caisse du Crédit Maritime Mutuel du Finistère et de l'ex-caisse du Crédit Maritime Mutuel du Littoral de la Manche, ont conclu chacune un contrat de gestion avec la Banque Populaire de l'Ouest en date du 6 juillet 2006. Ces deux contrats couvrent des prestations de services fournies par la Banque Populaire de l'Ouest à votre caisse en matière d'engagements, de trésorerie et de contrôle interne. Les prestations refacturées

trimestriellement à leur coût réel direct se sont élevées pour l'exercice 2011 à 1.177.280 €.

2. Votre caisse a conclu un contrat-cadre avec la Banque Populaire opératrice, la Banque Populaire de l'Ouest, en date du 12 février 2008. Ces relations financières au titre de l'adossement recouvrent spécifiquement trois types de flux :
- a) La rémunération des parts sociales détenues par la Banque Populaire dans le capital de la caisse ;
 - b) La rétribution des prestations de service externalisées auprès de la Banque Populaire opératrice et qui font l'objet de conventions de services établies entre elles et dans lesquelles il est indiqué précisément la nature des services rendus au profit de la caisse. Au 31 décembre 2011, la caisse a maintenu le contrat de gestion avec la Banque Populaire de l'Ouest signé en 2006 et mentionné ci-dessous. Depuis janvier 2010, la marge appliquée sur les prestations de service facturées par la Banque Populaire opératrice est ajustée en relation avec l'importance des volumes récurrents sous-traités ;
 - c) La perception de management fees représentatifs de frais de siège, non déjà pris en compte au travers des prestations de services désignées ci-avant, dont les conventions à mettre en place avec chaque caisse du Crédit Maritime devront indiquer précisément la nature et les modalités de rémunération. Au 31 décembre 2011, la caisse n'a pas versé de management fees.

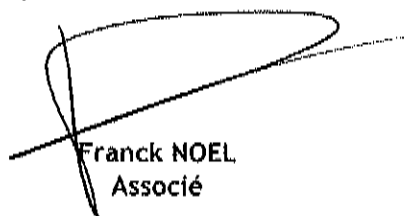
Avec la BPCE (ex-Banque Populaire Participations)

Une convention d'intégration fiscale avait été conclue en 2009 et s'applique depuis l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2010.

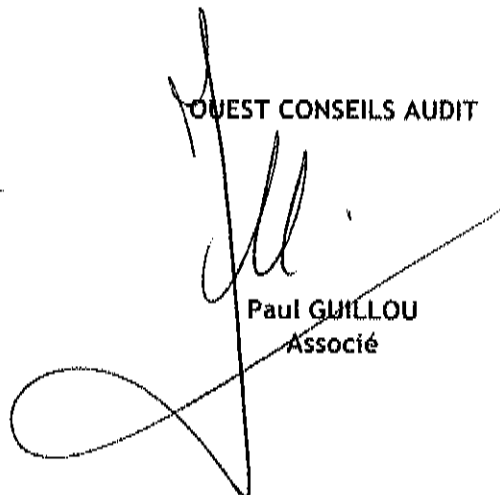
A RENNES et QUIMPER, le 12 mars 2012

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.


Franck NOEL
Associé

QUEST CONSEILS AUDIT


Paul GUILLOU
Associé